



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.90
27 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUATRE-VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 25 novembre 1985, à 9 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
puis : M. SARRE (Vice-Président) (Sénégal)
puis : M. MAKEKA (Vice-Président) (Lesotho)

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité
internationales et initiatives de paix : rapport du Secrétaire général [21] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/737)

M. NOWAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La délégation polonaise se sent obligée de présenter brièvement sa position en ce qui concerne le conflit en Amérique centrale et d'exprimer sa préoccupation face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales qui en découlent. La Pologne est loin de l'Amérique centrale, mais les dangers à la paix qui y existent dépassent le cadre de cette région. Nous ne pouvons pas rester silencieux lorsque la souveraineté d'autres Etats ou la paix et la sécurité sont en jeu. La paix est indivisible et tout conflit local menace de se transformer en conflit mondial.

Mon gouvernement est particulièrement préoccupé par le fait que la situation dans la région s'est constamment détériorée cette année, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport A/40/737. Le nombre de menaces, d'actions militaires et d'incidents comportant des pertes de vies humaines augmente.

M. Nowak (Pologne)

L'accroissement de la tension est particulièrement évident dans le cas du Nicaragua, pays qui reste virtuellement en état de siège du fait de l'action d'une grande puissance voisine. Ce pays est victime d'actions illégales ouvertes ou dissimulées destinées à déstabiliser son gouvernement légal. Les pressions et la coercition économique contre Managua ont été intensifiées, et ont abouti, notamment, à l'imposition d'un embargo commercial par les Etats-Unis le 1er mai 1985. C'est là un autre exemple, que mon pays connaît bien, d'imposition de prétendues sanctions économiques pour des raisons purement politiques par une grande puissance. Il n'est pas nécessaire de répéter que de telles actions à motivation idéologique sont parfaitement incompatibles avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, en particulier les Articles 1 et 2.

Prenant la parole devant le Conseil de sécurité, le 9 mai 1985, ma délégation a lancé un appel aux parties pour leur demander de s'abstenir de prendre toutes mesures destinées à déstabiliser ou à détruire d'autres Etats ou leurs systèmes. Il convient de rappeler que le Conseil de sécurité a adopté alors la résolution 562 (1985), dans laquelle il réaffirmait le droit inaliénable du Nicaragua et des autres Etats de choisir librement leur système politique, économique et social, sans ingérence étrangère, subversion et coercition. Elle demandait également à tous les Etats de s'abstenir, à l'égard des Etats de la région, de toutes mesures susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs de paix du Groupe de Contadora.

Le discours dramatique du Président de la République du Nicaragua, M. Daniel Ortega Saavedra, le 21 octobre 1985, a apporté toutes les preuves nécessaires quant aux tentatives visant

"à détruire le processus démocratique au Nicaragua et à nier l'existence d'un Nicaragua non aligné dans la région centraméricaine". (A/40/PV.42, p. 7)

Les menaces à la paix et à la sécurité en Amérique centrale ne sont pas limitées au seul Nicaragua. Cuba reste une cible pour ces menaces et fait l'objet de campagnes radiocalomnieuses. Malgré la volonté des forces démocratiques salvadoriennes de rechercher un règlement politique négocié en El Salvador, la situation dans ce pays reste tendue et les actes de violence sont fréquents. Le développement des événements provoque bien évidemment des préoccupations légitimes.

Les immenses souffrances de populations innocentes, les lourdes pertes économiques, les flots de réfugiés, constituent une source supplémentaire de préoccupation pour la communauté internationale.

M. Nowak (Pologne)

Ma délégation partage les vues du Secrétaire général exprimées dans son rapport quant aux racines de la crise en Amérique centrale. Ces causes sont à chercher "dans l'injustice des structures socio-économiques et politiques internes". (A/40/737, par. 11)

En d'autres termes, c'est l'absence de développement économique, la pauvreté, les grandes injustices sociales, l'exploitation et la répression par des minorités privilégiées contre des majorités privées de privilèges. L'instabilité dans la région est exacerbée par l'exploitation des ressources naturelles par des sociétés étrangères et le recours à des politiques impérialistes d'ingérence et d'intervention. Tels sont les véritables facteurs de déstabilisation et non les rivalités Est-Ouest ou "une conséquence d'une idéologie imposée de l'extérieur qui divise les nations", comme voudraient nous le faire croire ceux qui continuent de perpétuer des actes hostiles contre le Nicaragua et contre les forces démocratiques d'El Salvador. Tous les efforts tendant à résoudre le conflit existant devraient tenir compte des racines véritables de la crise dans leur totalité. En se prononçant sur la crise en Amérique centrale, les Etats parties au Traité de Varsovie, dans la déclaration publiée le 23 octobre 1985 à Sofia, ont exprimé leur appui à

"la lutte des peuples d'Amérique latine pour l'indépendance et le progrès socio-économique. Ils ont condamné les actes d'agression lancés contre le Nicaragua sur lequel plane le danger d'une intervention militaire directe et ont exprimé leur solidarité avec ce pays. Ils ont réaffirmé leur soutien à l'île socialiste de Cuba qui est l'objet de menaces incessantes." (A/C.1/40/7, p. 9 et 10)

La Pologne partage entièrement les vues du Secrétaire général exprimées dans la conclusion de son dernier rapport, selon lesquelles

"La détérioration de la situation enregistrée pendant l'année écoulée montre combien il est urgent de parvenir à une solution équitable, globale et négociée dans la région." (A/40/737, par. 11)

Tout en déclarant notre solidarité sans réserve avec le Nicaragua, nous demandons la cessation de tous les actes d'hostilité contre ce pays. Nous appuyons entièrement la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne la situation en Amérique centrale exprimée dans le communiqué adopté le 26 juillet 1985 par son bureau de coordination et publié en tant que document de l'Assemblée générale (A/39/937).

M. Nowak (Pologne)

La condamnation vigoureuse et totale par le Nicaragua de toutes les formes de terrorisme, sa volonté de négocier avec les Etats-Unis et sa volonté de voir soumettre les accusations américaines à la Cour internationale de Justice, devraient être notées de façon positive. Nous demandons au Gouvernement des Etats-Unis de revenir au processus de négociations bilatérales en vue d'arriver à des accords concrets fondés sur le respect mutuel, la non-intervention dans les affaires intérieures et le droit à l'autodétermination. L'agression contre le Nicaragua doit cesser, l'embargo sur le commerce doit être révoqué, le respect pour un ordre juridique international rétabli. Le territoire du Honduras ne devrait pas être utilisé pour lancer des actions hostiles contre le Nicaragua voisin.

Les efforts du Groupe de Contadora ont abouti à élaborer un plan important dans la recherche d'une solution pacifique du conflit. L'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, dont le projet de travail est contenu dans le rapport du Secrétaire général auquel je viens de faire référence, est un document important qui, après adoption, pourrait ouvrir la voie à une paix et une coopération durables dans la région et constituer un cadre de coexistence pacifique entre les Etats de la région. Nous espérons que le texte final, après négociation, prendra en considération les intérêts légitimes de sécurité de toutes les parties concernées, tout particulièrement du Nicaragua, en tant que victime d'agression. J'insiste : les intérêts du Nicaragua en particulier, en tant que victime d'agression.

Lorsqu'il sera adopté, l'Accord de Contadora pourra jouer alors un rôle similaire à celui de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et c'est le ferme espoir de la Pologne qu'il en soit ainsi. Nous nous sommes félicités du fait que le Nicaragua ait immédiatement souscrit à la version originale de l'Accord de Contadora dans sa totalité et sans réserve. Les efforts du Groupe de Contadora et de futures négociations entre les parties intéressées devraient être appuyés et les pays intéressés devraient s'abstenir de toutes actions susceptibles de nuire à ces efforts.

Nous encourageons donc les deux parties au conflit d'El Salvador à reprendre le dialogue sur un pied d'égalité jusqu'à ce qu'ils aient atteint un règlement global mettant fin au conflit armé et instaurant une paix fondée sur la justice et le respect des droits de l'homme.

M. Nowak (Pologne)

La communauté internationale attend du Gouvernement des Etats-Unis qu'il cesse tous actes d'hostilité à l'encontre du Nicaragua, de Cuba et des forces et groupes démocratiques d'El Salvador dirigés par le Front de libération nationale Farabundo Marti et le Front révolutionnaire démocratique, adopte une approche constructive et contribue à la recherche d'une solution négociée de la crise en Amérique centrale.

Les Nations Unies ont le devoir de prendre des mesures en vue de réduire le danger de généralisation du conflit, d'appuyer toutes les initiatives pouvant conduire à une paix durable et d'assurer un climat de sécurité dans la région.

M. HERRERA CACERES (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : L'Amérique latine a été bouleversée par les pertes humaines et matérielles subies tout d'abord par nos frères mexicains et, ensuite et de manière encore plus dramatique, par nos frères colombiens. Mon pays a déjà exprimé ses regrets à ces deux pays, mais il tient à leur exprimer à nouveau sa solidarité et son appui dans ces moments difficiles.

Si l'on veut participer à ce débat avec un esprit constructif, il convient de ne pas se laisser aveugler par l'émotion et la passion et de faire la distinction entre les causes premières qui poussent les peuples des pays centre-américains à procéder au changement à l'intérieur de leurs pays respectifs, les causes directes du conflit international qui divise les Etats centre-américains et les effets produits par ce conflit.

Tout le monde s'accorde à reconnaître les principales raisons pour lesquelles il a été nécessaire, pour chaque Etat, de procéder à un changement de ses orientations politiques; ce sont : la pauvreté, l'oppression historique des peuples et le fait que, dans le passé, ils n'étaient ni représentés de manière adéquate ni ne pouvaient s'exprimer démocratiquement. Chacun des peuples de la plupart des pays de la région s'efforce, dans l'exercice de son droit à décider librement de son propre mode de vie, de surmonter pacifiquement les obstacles au développement et au progrès social et, à cette fin, de faire régner le respect et la compréhension mutuelle, critères qui doivent absolument régir leurs relations réciproques.

Toutefois, lorsque l'un des cinq gouvernements centre-américains - le Gouvernement du Nicaragua - décide de s'engager dans une voie contraire aux aspirations de sa propre population, ce qui a pour conséquence de porter atteinte de manière flagrante aux libertés fondamentales de ce dernier ou à l'obliger de

M. Herrera Caceres (Honduras)

s'exiler ou de chercher refuge dans les pays voisins, ou encore à s'insurger contre le régime au pouvoir, et lorsque ce gouvernement, au lieu de chercher le moyen de regagner la confiance de sa population et de restaurer pacifiquement son unité, s'efforce uniquement d'obtenir la victoire sur le plan militaire interne et de régler le problème par la violence sans s'inquiéter des innombrables pertes en vies humaines ni des atteintes graves portées aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme, et lorsque ce même gouvernement s'emploie en outre à semer, en paroles et en actes, la violence, la subversion et le terrorisme en vue de déstabiliser les gouvernements voisins, c'est alors que se trouvent réunies les causes directes du conflit qui divise les Etats centre-américains.

Quant aux effets, ce sont les réactions suscitées par l'instinct de conservation des autres Etats et l'absence de confiance politique dans les relations entre ces mêmes Etats qui ont eu pour conséquence de créer des tensions, de provoquer des événements négatifs et de perpétuels incidents dans notre région ainsi que d'inciter d'autres Etats à essayer de faire de l'Amérique centrale le terrain de l'affrontement qu'ils n'osent déclencher directement entre eux.

Nous n'avons pas l'intention de répéter en détail ce que nous avons déjà déclaré dans un passé relativement récent, lors du débat qui s'est déroulé au Conseil de sécurité le 10 mai dernier. Nous n'en avons pas l'intention parce que nous ne voulons pas davantage faire un discours rituel; nous désirons simplement parler de ce qui s'est passé depuis le dernier débat que l'Assemblée a consacré à cette question, non pour citer en détail des dates et des réunions, mais pour mettre en relief les aspects touchant l'attitude ou le comportement des gouvernements centre-américains et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs propres populations ainsi que les nécessités pressantes qui en découlent. Notre intervention en ce débat - auquel nous avons le devoir de participer - ne vise autre chose par conséquent que d'essayer de mieux comprendre la situation du conflit en Amérique centrale.

Le processus de négociation de Contadora, qui dure depuis bientôt trois ans, peut être considéré comme un processus réussi si on le compare à la situation de la quasi-totalité des conflits contemporains et si l'on tient compte du fait que, dans ce laps de temps, on est parvenu - résultat exceptionnel - à définir les causes et les effets de la crise et qu'il a été ainsi possible de rechercher le moyen d'y mettre fin de manière globale et régionale.

M. Herrera Caceres (Honduras)

L'évolution de ce processus a mis en évidence les résultats obtenus graduellement et que chacun est en mesure d'apprécier. Après l'adoption, en 1983, du Document d'objectifs, qui visait à parvenir à un règlement global et régional des problèmes de l'Amérique centrale, il a été possible, grâce à des mesures intermédiaires, d'élaborer le 7 septembre 1984 un projet de version finale de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, ce qui mettait un terme à la phase technique de la négociation et permettait de passer à la phase de la négociation politique.

Pour des raisons d'intérêt unilatéral, le Gouvernement du Nicaragua a annoncé, proclamé et fait savoir à toutes les parties concernées qu'il acceptait ce projet et qu'il était disposé à le signer sans réserve; puis, il s'est efforcé sans succès d'exercer une pression sur le plan international pour que le texte en question ne continue pas de faire l'objet de la négociation politique envisagée et de demeurer ainsi un texte n'offrant aucune possibilité de mise en oeuvre ni de vérification internationale efficace et comportant des obligations exécutoires immédiatement pour les autres Etats mais différées pour le Nicaragua, tant en ce qui concerne la réconciliation nationale, la démocratie et les droits de l'homme que le désarmement, la réduction des armements et des effectifs militaires, la lutte contre la subversion, l'élimination de la présence de conseillers dans les domaines militaire, paramilitaire et de sécurité, ainsi que le contrôle visant à empêcher le trafic d'armes et ainsi de suite.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Malgré cette position unilatérale, la raison a fini par prévaloir et la phase des négociations politiques a pu être entamée; elle est sur le point de se terminer. En tant qu'annexe I au rapport du Secrétaire général de cette année (A/40/737-S/17549) figure le rapport du Groupe de Contadora en date du 26 septembre 1985 qui confirme ce que je viens de dire, à savoir :

"En ce qui concerne le projet de négociation de l'accord, le Groupe de Contadora réaffirmait sa volonté de continuer à promouvoir la conclusion, entre les gouvernements d'Amérique centrale, d'un accord définitif qui pose les bases d'une coexistence régionale respectueuse d'autrui, qui favorise un développement économique et social soutenu ainsi que le renforcement des institutions démocratiques et pluralistes.

A cet égard, nous constatons avec satisfaction que le calendrier fixé le 7 septembre 1984, à l'occasion de la remise du projet d'accord de Contadora, avait été pleinement respecté et que de ce fait, une fois achevé le processus de discussion technique et de formulation des observations relatives à l'accord dans les délais indiqués et à l'issue d'intenses consultations bilatérales, on était entré dans la phase des négociations politiques.

En conséquence, le Groupe de Contadora invitait les gouvernements des pays d'Amérique centrale à une réunion de plénipotentiaires, les 14 et 15 février, pour qu'ils s'entendent sur les mécanismes de vérification et de contrôle et d'autres questions en suspens afin de permettre la signature de l'accord de Contadora."

A la suite de ces négociations politiques, le Groupe de Contadora a remis aux gouvernements centre-américains, le 13 septembre dernier, la version finale de l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Il y est dit notamment que :

"Ce document constitue un ensemble cohérent et ordonné d'engagements permettant de jeter les bases d'une coexistence fondée sur la confiance politique et la bonne foi.

Les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora ont décidé de convoquer le 7 octobre 1985 une nouvelle réunion de plénipotentiaires qui durera 45 jours au maximum et qui ne pourra être prolongée, en vue d'examiner exclusivement, comme indiqué dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, les questions suivantes, ainsi que la date d'entrée en vigueur de l'Accord et la durée des engagements pris, sur la base des dispositions énoncées dans la version définitive du projet d'accord :

M. Herrera Caceres (Honduras)

- a) Limitation et réduction des armements;
- b) Mécanisme d'exécution et de suivi dans les domaines politique et de la sécurité;
- c) Manoeuvres militaires.

L'examen de ces questions sera fondé sur les propositions contenues dans le projet d'instrument juridique soumis par le Groupe de Contadora. En prenant cet engagement, les ministres des relations extérieures ont considéré que les négociations portant sur les autres questions visées dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale étaient achevées. En outre, ils sont convenus que les incidents ou événements qui pourraient se produire dans la région ne devraient pas être examinés par les plénipotentiaires ni influencer sur la tenue de leurs séances et le déroulement de leurs travaux.

Durant la même période, seront également négociées les modalités d'exécution des engagements souscrits dans l'Accord, à savoir la procédure d'entrée en vigueur, la constitution et le fonctionnement des mécanismes chargés de l'exécution et du suivi, ainsi que leurs budgets et leurs sièges. A l'issue de la réunion de plénipotentiaires, le Groupe de Contadora convoquera une conférence conjointe des ministres des relations extérieures en vue de la signature de l'Accord." (Ibid.)

Dans les annexes V et VI du rapport du Secrétaire général en date du 9 octobre 1985, se trouvent la version finale de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale et le document explicatif y afférent. Ce document résume d'une façon très claire l'évolution des négociations depuis la remise, le 7 septembre 1984, de la version révisée de l'Accord jusqu'à la remise de la version finale, le 13 septembre 1985.

Nous n'avons pas l'intention de revenir sur la contribution importante faite par le Honduras ni d'évoquer la façon dont le Gouvernement du Nicaragua est en train de faire obstacle au consensus réalisé par les plénipotentiaires. Qu'il me suffise de dire que les progrès réalisés au cours des négociations ont été extrêmement importants et qu'ils sont dus exclusivement à la volonté des cinq Etats de l'Amérique centrale.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Alors même que, selon le groupe de négociations, nous étions arrivés au terme de cette négociation et que seules quelques questions restaient encore en suspens, le Nicaragua s'est efforcé de rejeter ce texte et de remettre en cause les négociations qui ont eu lieu avec sa participation depuis plus d'un an. Cette position inattendue, incompatible avec la bonne foi qui doit toujours prévaloir dans les négociations, a pour objectif de conditionner l'accord régional à un accord bilatéral avec un pays qui se trouve en dehors de la région. A la surprise de tous, le Gouvernement du Nicaragua s'efforce aujourd'hui de trouver des groupes internationaux pour l'appuyer dans sa tentative pour revenir à sa position unilatérale en faveur de la version finale du projet élaboré en 1984. Il va même jusqu'à nier sa participation, connue de tous, à l'adoption, en novembre dernier, de l'ensemble du contenu du communiqué commun politique publié à l'issue de la Conférence ministérielle du Luxembourg ayant trait à la coopération politique et économique entre les pays de la Communauté européenne, l'Espagne et le Portugal, les pays de l'Amérique centrale et le Groupe de Contadora. En raison de cette attitude, il n'a plus été possible de faire aboutir les négociations dans le délai de 45 jours, comme prévu par le Groupe de Contadora, pour trouver une solution aux trois questions relatives aux manoeuvres militaires internationales, à la limitation et à la réduction effective des armements, et aux négociations et à l'adoption d'un statut annexe de vérification et de contrôle de la réalisation des engagements pris.

Quel peut donc être le sens de cette attitude erratique du Gouvernement nicaraguayen sinon d'empêcher une solution rapide du conflit centraméricain et de retarder ainsi une solution définitive?

La solution du conflit centraméricain, on l'a toujours dit et répété, appartient aux Centre-Américains eux-mêmes. La contribution très précieuse du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui a eu pour objectif de préserver cet aspect fondamental et de maintenir la question dans le cadre latino-américain. A cet égard, les membres de l'Organisation des Etats américains et des Nations Unies ont réitéré, chaque année, leur appui à une solution fondamentalement régionale.

Depuis le début du conflit, et tout au long des négociations en vue de le résoudre, il a été reconnu à plusieurs reprises que la responsabilité de la solution pacifique et de la pacification "incombait sans conteste aux gouvernements centre-américains".

M. Herrera Caceres (Honduras)

Mais que se passe-t-il aujourd'hui? Tout à coup, le Gouvernement du Nicaragua affirme que la signature de l'Accord de Contadora ne sert à rien si on ne parvient auparavant à un règlement bilatéral avec les Etats-Unis, subordonnant ainsi la solution de la question principale au règlement bilatéral avec un autre pays extérieur à la région sous prétexte qu'il appuie l'opposition au Nicaragua.

Cette organisation, dans d'autres cas qui impliquent non seulement appui mais aussi présence de troupes étrangères qui mènent des activités militaires dans une autre région, a déclaré inacceptable le couplage de la solution du conflit entre les parties directement intéressées et d'éléments qui doivent être plutôt traités de façon directe et bilatérale par les gouvernements concernés.

Le fait est qu'il existe un problème fondamental en Amérique centrale et sa solution ne pourra être trouvée qu'avec l'accord de tous les pays de la région. Il n'est pas possible de traiter de deux façons différentes une même question de principe, en l'occurrence ne pas permettre qu'un Etat puisse leurrer le monde en ayant recours à des prétextes et élude son obligation de négocier de bonne foi pour résoudre de façon pacifique le problème fondamental et direct des différends internationaux. Les Etats doivent faire honneur à leurs responsabilités. L'Organisation des Nations Unies, qui a pour mission de veiller à l'application universelle des principes de la Charte, ne saurait les appliquer différemment en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde.

On n'élabore pas des principes universels en fonction de la géographie physique des pays, et leur application dépend des attitudes et des comportements plus ou moins répréhensibles de certains gouvernements, quelles que soient leur orientation idéologique ou les émotions politiques que cela pourrait susciter. Le 4 novembre dernier, dans notre déclaration au cours du débat sur la situation au Kampuchea, nous avons exprimé la ferme conviction du Honduras que tout Membre de cette organisation avait des devoirs et des objectifs supérieurs qui exigeaient une certaine hauteur de vue; dans cet esprit, au Kampuchea, de même qu'en Afghanistan, en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et dans toutes les autres régions du monde où il y a des conflits internationaux, nous devons toujours avoir le souci commun de faire respecter par tous les Etats, sans aucune exception, la validité universelle et inconditionnelle des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Dans le cas de l'Amérique centrale, il faut appliquer sans discrimination le principe de bonne foi et le principe de la solution pacifique des différends. On ne peut faire abstraction de ces principes en invoquant des questions qui, bien que découlant du problème fondamental, ne devraient pas être confondues avec lui. Bien au contraire, ces questions secondaires disparaîtraient si le problème fondamental était résolu parce qu'elles n'auraient plus de raison d'être. C'est là l'option morale et juridique qu'offrent la version finale de l'Accord de Contadora de 1985 et la négociation finale des questions encore en suspens.

Cela n'exclut pas la possibilité de tout accord bilatéral que les parties intéressées voudraient conclure, mais on ne peut subordonner la solution pacifique régionale ainsi présentée et l'intérêt de l'ensemble à l'intérêt de l'une des parties, car cela reviendrait à étouffer la capacité de décision et le caractère distinct d'une région en remettant son destin à des accords qui ne correspondent ni à l'idée ni aux aspirations à l'indépendance et à la souveraineté de nos peuples.

En outre, si l'on considère que le processus de Contadora a reçu l'appui exprès de la quasi-totalité de la communauté internationale et prévoit un mécanisme de vérification et de contrôle international qui sera appliqué par des Etats choisis par les cinq pays d'Amérique centrale, quelle meilleure garantie peut attendre le Gouvernement du Nicaragua pour cesser de faire obstacle à la conclusion de ce traité?

Personne ne voudrait qu'il en soit ainsi, mais les faits montrent qu'il veut continuer à s'armer, vaincre par la force militaire et soumettre les secteurs de la population qui s'opposent à lui pour éviter l'autodétermination du peuple, pour empêcher la réconciliation nationale nécessaire de tous les Nicaraguayens et disposer d'assez de temps pour renforcer son activité subversive en Amérique centrale.

Cela ne ferait qu'accroître les causes de conflit et de tension entre les Etats d'Amérique centrale, et les effets qui en découleront se répercuteront peu à peu sur toute la région latino-américaine. Par ailleurs, on sait que les relations entre les Etats ne peuvent être stables si les affaires intérieures de l'un ou de plusieurs de ces pays sont en ébullition perpétuelle et que, comme dans le cas du Nicaragua, en augmentant les risques de la guerre avec ses voisins ou rendant plus obsessive sa hantise de défense militaire, on ne fait que compromettre gravement les droits de l'homme.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Pour certains, l'homme n'est pas très important puisqu'on est prêt à l'immoler au nom d'un régime gouvernemental; mais nous, c'est pour l'homme et sa dignité en tant qu'individu que nous en appelons à la compréhension de la conscience internationale.

Nous avons évoqué les relations entre les gouvernements et, en tant que leurs représentants, on pourrait penser que nous ne faisons que défendre des thèses politiques préconçues. Toutefois, dans des sociétés démocratiques ou dans celles qui s'acheminent vers des systèmes politiques qui favorisent la participation du peuple au gouvernement, nous sommes habilités à parler au nom de nos peuples, dans la conviction que nos gouvernements les représentent mais aussi avec le réalisme nécessaire pour comprendre que, malheureusement, aux Nations Unies, les courants idéologiques, en s'affrontant, mettent entre parenthèses, pour toutes sortes de raisons, le caractère représentatif de l'expression populaire des gouvernements qui ne correspondent pas à leurs groupements respectifs.

Cela étant, et même si, ce faisant, je m'éloigne un peu de la diplomatie traditionnelle, j'aimerais dire qu'à mon avis il y a beaucoup d'euphémismes ou de notions erronées qu'il convient de clarifier pour arriver à une meilleure entente mutuelle.

Il est significatif que le Préambule de la Charte des Nations Unies commence par une expression démocratique, à savoir : "Nous, peuples des Nations Unies, avons décidé d'associer nos efforts" pour réaliser ces desseins de paix et de sécurité internationales, pour assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme, de la dignité et de la valeur de la personne humaine, et pour promouvoir le progrès économique et social des peuples.

M. Herrera Caceres (Honduras)

En tant que citoyen de l'un de ces peuples, celui du Honduras, je voudrais dire que notre seul désir est de voir instaurer la paix interne et la paix avec nos voisins. Voir le Nicaragua, sur la base d'une décision émanant de la consultation de l'ensemble de sa population et non pas simplement de la décision d'une partie de celle-ci, déterminer son propre destin est quelque chose que mon pays respecte et désire, non pas pour de vagues considérations mais parce que l'autodétermination est un principe cher à mon peuple qu'il cherche à défendre et à renforcer pour lui-même.

Un autre exemple important de l'esprit démocratique du peuple hondurien a été consacré dans la tenue d'élections régulièrement prévue qui se sont déroulées dimanche dernier avec un large appui populaire et au cours desquelles deux millions de citoyens ont élu le président de la République, les députés du Congrès national et les maires des municipalités.

Ainsi donc, nous pouvons dire que les forces étrangères, quelles qu'elles soient, se trompent si elles pensent que les nouvelles générations sont prêtes à accepter de faire partie de zones d'influence ou de domination étrangères existantes ou nouvelles.

Notre principal espoir à l'heure actuelle est de voir aboutir les négociations du processus de Contadora, car ce processus a été mis sur pied par les peuples d'Amérique centrale eux-mêmes et pour des raisons évidentes : leur propre survie est en jeu et nous ne pouvons laisser la conclusion de ce processus dépendre de la décision d'un pays d'Amérique centrale ou d'une superpuissance; nous ne pouvons permettre qu'elle soit affectée par des arrangements bilatéraux ou subordonnée à de tels arrangements bilatéraux - que les autres Etats d'Amérique centrale n'ont pas recherchés - avec des pays qui se trouvent hors de la région, notamment avec le bloc de l'Est et ses alliés, pays qui entretiennent, avec une aide économique et militaire, et un endoctrinement politique, l'expansionnisme idéologique, la course aux armements, la subversion, le sabotage et le terrorisme dans la région d'Amérique centrale.

Dans les relations internationales, l'égalité juridique entre les Etats n'est pas simplement un principe énoncé dans la Charte des Nations Unies, mais l'un des aspects fondamentaux de la négociation qui doit permettre aux Etats d'exiger que dans leurs relations mutuelles nul d'entre eux ne s'arroge des droits plus grands que ceux dont jouissent les autres et ne puisse se soustraire aux obligations qui sont imposées à tous.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Les gouvernements des pays de l'Amérique centrale reconnaissent que finalement leur stabilité ne viendra pas de l'extérieur mais de la confiance et de l'appui de leurs peuples. Les peuples qui croient au règlement politique de leurs différends sont prêts à sacrifier provisoirement leur bien-être s'ils ont confiance dans leurs gouvernements et s'ils ont la conviction que leurs aspirations seront réalisées. Ils peuvent continuer à faire des sacrifices si leurs gouvernements respectifs ne cherchent pas à les diviser sur le plan interne mais maintiennent au contraire l'unité en vue d'une solution qui, même si elle pose des difficultés momentanées, offre des perspectives d'avenir qui compenseront les sacrifices antérieurs et récompenseront leur patience en apportant une vie meilleure aux générations futures.

C'est là le cas du peuple hondurien auquel son histoire n'a cessé d'apprendre que la violence n'a jamais mené à une paix durable ni à un bien-être permanent. En conséquence, compte tenu de la situation actuelle, nous ne demandons qu'une seule chose : que la raison l'emporte, afin de consolider la paix, la fraternité et la coopération nécessaires au développement de l'Amérique centrale.

Ainsi, nous exigeons, outre le respect de la dignité de toute la population d'Amérique centrale, le respect de notre identité, le respect des accords que, avec nos frères latino-américains, nous sommes sur le point de réaliser dans le cadre du processus de Contadora, le respect de nos décisions par les pays étrangers à la région qui ont des intérêts dans notre zone géographique.

Nous sommes convaincus que la décision de l'Amérique centrale sera respectée. En conséquence, nous nous opposons à toute tentative faite pour subordonner à d'autres facteurs les négociations qui ont lieu entre les gouvernements de l'Amérique centrale dans le cadre de Contadora. Aucun peuple de l'Amérique centrale ne peut vivre isolé des autres. Pris individuellement, nos pays sont petits et isolés, alors qu'unis nous formons un grand ensemble. Par ailleurs, nous trouvons blessant d'être considérés comme un champ ouvert à l'affrontement Est-Ouest ou de voir porter atteinte à la souveraineté de notre région et à nos aspirations à l'égalité des Etats dans la communauté des nations libres.

L'Amérique centrale est l'une des parties du monde où se produisent d'amers conflits politiques et idéologiques entre les Etats et où leurs effets ajoutent encore aux injustices économiques et sociales structurelles, et paralysent toute possibilité de progrès social propre à améliorer le niveau de vie de la population.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Nous ne pouvons donc oublier qu'il ne suffit pas de remédier aux causes et aux effets du regrettable affrontement idéologique et politique de nos pays pour permettre d'instaurer ce climat de paix, de sécurité et de bien-être que nous appelons de nos vœux. Nous continuerons de souffrir des causes premières qui empêchent l'instauration durable d'un tel climat à moins que l'on ne trouve une solution pour surmonter la pauvreté et l'injustice qui existent dans nos sociétés.

Il convient donc de reconnaître une fois encore la sagesse et le réalisme profond du Secrétaire général qui, dans son rapport de cette année, a déclaré que :

"Les pays d'Amérique centrale se trouvent actuellement dans une situation économique extrêmement difficile, qui rend indispensable la formulation d'un plan coordonné d'assistance." (A/40/737, par. 6)

Compte tenu de cette situation, nous nous félicitons de l'accord conclu récemment entre les pays d'Amérique centrale et ceux de la Communauté européenne, qui, au paragraphe 2 de leur communiqué économique conjoint du 12 novembre, ont souligné :

"la volonté de contribuer à la stabilisation de la région de l'Amérique centrale, notamment grâce à la mise en oeuvre de mesures tendant à améliorer la situation socio-économique, dont le retard est la cause de l'instabilité sociale".

Nous savons que les communautés européennes ont fait un geste admirable et nécessaire de solidarité politique, mais nous savons aussi que les mesures économiques, même si, comme nous l'espérons, elles répondent au geste politique, ne peuvent être suffisantes pour compléter de façon appropriée l'effort fait par les pays d'Amérique centrale pour parvenir à cette stabilité et aux conditions de base nécessaires au bien-être.

M. Herrera Caceres (Honduras)

C'est pourquoi, puisque nous pouvons compter sur l'appui sans réserve de la communauté internationale, nous espérons et nous rappelons que le moment est venu pour les Etats Membres de donner corps aux marques d'appui qu'ils ont réitérées et réaffirmées au sein de notre organisation en faveur de Contadora et que nous parvenions à régler, de manière durable, les problèmes que connaît l'Amérique centrale. C'est pour cela que nous demandons leur coopération économique immédiate, complément indispensable à la solution politique que nous sommes sur le point d'apporter au conflit centre-américain.

Nous avons toujours été solidaires de l'Afrique et de la crise qu'elle traverse; nous avons appuyé dès le début et continuerons d'appuyer l'effort international visant à aider les peuples africains à faire face, à court, à moyen et à long terme, aux problèmes qui les assaillent. Mais nous croyons que la coopération entre tous les pays, notamment des pays en développement, ne doit pas les amener à se soustraire à leur responsabilité dans un monde interdépendant sous couvert de cette aide à l'Afrique, qui doit se poursuivre sans restriction, et faire exclusion d'autres régions du monde, particulièrement l'Amérique centrale.

Notre conviction n'est pas nouvelle, et nous l'avons d'ailleurs affirmé le 6 novembre 1984, quand nous avons dit, lors de l'examen de la question "La situation économique critique en Afrique", que :

"Le Honduras ne saurait rester indifférent face aux graves préoccupations que connaissent en ce moment nos frères du continent africain car nous connaissons les conséquences désastreuses de l'actuelle crise sur les structures socio-économiques, pour lesquelles une plus grande stabilité est requise, comme c'est le cas pour la plupart des pays en voie de développement.

Nous sommes d'autant plus conscients de tout cela que le Honduras est un des pays relativement les moins développés de l'Amérique latine et fait partie de la sous-région où l'adversité sur le plan économique s'ajoute à l'adversité sur le plan politique. A cet égard, une étude réalisée cette année par la Commission économique pour l'Amérique latine souligne que :

M. Herrera Caceres (Honduras)

'L'Amérique centrale offre une image dramatique en raison de l'ampleur de la crise économique à laquelle il faut ajouter, en tant que cas particulier pour l'Amérique latine, une grave crise politique. Entre 13 et 23 ans de bien-être matériel ont ainsi été perdus. Peut-être plus grave encore est le fait qu'en six ans seulement les taux de l'épargne interne et de l'investissement ont chuté de moitié, ce qui compromet gravement leurs possibilités futures de développement.'" (A/39/PV.52, p. 37 et 38/40)

Nous avons dit à cette occasion que :

"En conséquence, le Honduras ne saurait rester indifférent face au drame actuel, à la gravité et à l'urgence de la situation qui règne en Afrique et c'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous déclarons profondément solidaires des pays de ce continent.

Le Honduras ne saurait non plus rester indifférent devant ce débat, car nous ne voulons absolument pas que l'on puisse interpréter cette attitude comme exprimant une certaine réserve qui, selon certains, existerait lorsque la coopération s'oriente vers telle ou telle autre région de l'univers. Nous n'avons jamais partagé cette opinion parce que nous estimons qu'elle tendrait à affaiblir la solidarité entre les pays en développement et parce que nous avons vu comment, en se fondant sur cette opinion, on limite la possibilité de coopération que l'on pourrait apporter à tous les peuples." (Ibid., p. 38/40)

L'expérience de la coopération et sa concrétisation dans le cadre de la crise en Afrique doivent servir d'exemple et permettre d'améliorer la concertation de l'assistance internationale et multilatérale, la coordination indispensable des programmes opérationnels de l'ONU et des institutions spécialisées et d'obtenir l'impact recherché au niveau d'une assistance effective au développement national harmonieux de chaque pays. Nous estimons que cette expérience peut être utilisée, en changeant ce qui doit être changé, en l'ajustant également aux besoins découlant de la crise centre-américaine. Nous prions instamment l'ONU, ses Membres et les institutions respectives de répondre à l'appel historique que lance à l'heure actuelle l'Amérique centrale dans la présente situation.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Nous en sommes à l'heure où la portée authentique de l'appui apporté par chaque Etat Membre à la cause de la paix en Amérique centrale doit être définie, ce qui devrait être également reflété dans l'adoption d'un projet de résolution où seraient exprimés tant l'encouragement au processus de Contadora que les préoccupations des cinq Etats d'Amérique centrale, et pas seulement les préoccupations d'un seul de ces Etats. Il ne faut pas oublier que c'est l'Amérique centrale, dans son ensemble, qu'il faut tout d'abord entendre, car il s'agit de son destin, et non pas du destin des autres. En conséquence, tout projet devrait d'abord bénéficier de l'assentiment des Centre-Américains, avant même d'être présenté, si l'on veut favoriser de meilleures possibilités de compréhension. Mais si le but recherché est approfondir les blessures du corps centre-américain en présentant un projet de résolution qui ne ferait qu'aviver ces plaies, dans ce cas, nous voterons contre tout projet présenté dans cet esprit de désaccord.

Les peuples centre-américains attendent une réponse qui soit à la hauteur des espoirs suscités dans leur coeur et leur esprit par l'appui annoncé à plusieurs reprises par les Membres de notre organisation.

C'est par cette réponse positive que tous les Etats Membres pourraient donner la meilleure expression concrète à l'engagement qu'ils ont récemment renouvelé à l'égard des objectifs et des principes de l'ONU.

M. ALBAN-HOLGUIN (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit permis de remercier à nouveau la communauté internationale des nombreuses manifestations de solidarité dont elle a fait preuve à l'égard de mon pays et de la généreuse assistance qu'elle lui a apportée à l'occasion de la tragédie douloureuse qui nous afflige. Le fait de savoir que tant de peuples amis sont à ses côtés adoucira les souffrances de notre peuple et assurera à son avenir des horizons plus sereins.

C'est la troisième année consécutive que l'Assemblée générale est saisie de l'examen de la question de l'Amérique centrale, auquel participent nombre de délégations. Vendredi dernier, des idées précieuses ont été portées à notre connaissance; ces idées ont certainement permis de mieux faire connaître cette question et d'éclairer les gouvernements à son sujet.

M. Alban-Holguin (Colombie)

Les événements d'Amérique centrale n'ont cessé de préoccuper l'humanité en raison de leurs incidences sur la vie des habitants et de la position stratégique de l'isthme centraméricain, qui le met en contact permanent avec le monde. Ce qui se passe là-bas revêt une importance particulière pour la Colombie, étant donné les liens géographiques et humains étroits qui nous lient à cette région.

Les travaux du Groupe de Contadora ont été portés à la connaissance de l'Assemblée générale à ses trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions, notamment par l'intermédiaire de ses trois documents de base : le Document d'objectifs, de septembre 1983; la première version de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, de septembre 1984, et la version finale de l'Accord, de septembre 1985.

Les gouvernements de tous les Etats d'Amérique centrale se sont unanimement félicités du premier document, où sont acceptés les principes fondamentaux du droit international devant être appliqués simultanément et rigoureusement tout au long du processus de pacification. Il s'agit de l'autodétermination des peuples, de la non-intervention, de l'égalité souveraine des Etats, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, du respect de l'intégrité territoriale des Etats, du pluralisme sous ses diverses formes, du plein respect des institutions démocratiques, de la coopération internationale pour le développement, du respect et de la promotion des droits de l'homme et de l'interdiction du terrorisme et de la subversion.

A la suite de l'élaboration de la première version de l'Accord, en 1984, certains Etats d'Amérique centrale ont demandé que des changements lui soient apportés, de sorte que le Groupe de Contadora s'est employé, au cours des 12 derniers mois, à élaborer un texte final acceptable par tous. Ces réunions ont parfois été émaillées d'incidents bilatéraux ou frontaliers face auxquels le Groupe a adopté une position de médiateur afin de permettre la poursuite des négociations. Le Groupe n'a à aucun moment faibli dans son ferme engagement à rechercher la paix, la réconciliation et le développement.

Les 12 et 13 septembre derniers, les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale se sont retrouvés à Panama, où ils ont constaté qu'un grand nombre d'engagements figurant dans le préambule de l'Accord faisaient l'objet d'un consensus, en particulier en ce qui concerne le règlement des tensions et la promotion de la confiance, et surtout les chapitres relatifs à la politique et à la sécurité, à des questions d'ordre économique et social et aux mécanismes d'application et de vérification des accords.

M. Alban-Holguin (Colombie)

Les ministres des relations extérieures du Groupe ont convoqué une réunion de plénipotentiaires à la seule fin de débattre de la limitation et de la réduction des armements, des mécanismes d'application et de suivi des accords touchant la sécurité et la politique, les manoeuvres militaires et les dates de leur entrée en vigueur. Cette réunion, qui a commencé le 7 octobre dernier, ne devait pas dépasser 45 jours et elle s'est terminée, vendredi dernier, étant parvenue à un accord sur les questions à l'examen, à l'exception de celles relatives aux manoeuvres militaires, ainsi qu'à la limitation et à la réduction des armements. Nonobstant le délai fixé, les gouvernements d'Amérique centrale ont demandé aux gouvernements du Groupe de Contadora de poursuivre les négociations jusqu'à ce qu'ils parviennent à un accord définitif.

Mon gouvernement tient à dire que, pour que ce processus puisse être poursuivi et que l'on parvienne à des solutions négociées sur les questions encore en suspens, il est indispensable que les gouvernements d'Amérique centrale prennent la décision politique de régler les différends qui les opposent encore par des moyens pacifiques. A cet égard, la confiance mutuelle et la sécurité des Etats revêt une importance toute particulière.

Les travaux du Groupe de Contadora ainsi que leur motivation ont bénéficié de l'appui permanent et unanime de la communauté internationale. L'immense majorité des Etats a prêté son soutien au Groupe de Contadora au cours du débat général de cette année. Lors des sessions de 1983, 1984 et 1985, toutes les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de l'Amérique centrale ont encouragé les efforts du Groupe de Contadora, et ces décisions ont été prises par consensus.

Le Groupe de Contadora envisage de présenter à l'Assemblée générale pour examen un projet de résolution dont ma délégation espère qu'il bénéficiera de l'appui des pays intéressés, de sorte qu'il puisse être adopté par consensus, comme dans tous les cas où l'on a examiné les questions dont s'occupe le Groupe de Contadora.

Les efforts de Contadora traduisent une volonté très claire : oeuvrer pour la liberté et l'indépendance. Notre voeu, que l'Amérique latine et la grande majorité des peuples représentés ici, partagent, est que les gouvernements d'Amérique centrale puissent, au nom de leurs peuples, tirer profit des avantages découlant du dialogue, de la solidarité et de l'espoir de voir un jour ce continent enfin libéré de ses chaînes, proclamer sa maturité politique et, une fois la paix réalisée, jeter les bases d'un développement économique, culturel et social authentique.

M. Alban-Holquin (Colombie)

La signification de ces mois de travail continu et incessant peut se résumer dans la déclaration suivante du président Betancur :

"Face aux points chauds du globe où la paix et la tranquillité universelles sont en jeu, Contadora a fait naître l'espoir d'une solution et défendu la thèse selon laquelle ce conflit ne peut et ne doit être résolu que par ses protagonistes authentiques; il a permis de jeter les bases d'un dialogue, de le stimuler et d'agir en tant que facteur d'apaisement lorsque cela se révèle indispensable ou lorsque les parties sont convenues qu'il agisse ainsi. En d'autres termes, Contadora travaille toujours sur la base de la coopération volontaire et de l'assentiment des dirigeants de l'Amérique centrale. Après 33 mois de travail, il a élaboré l'Accord, novateur et audacieux, de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui, s'il devient un traité de droit public international, constituera un mécanisme révolutionnaire pour l'entente pacifique régionale entre des pays ayant des systèmes de gouvernement différents mais qui sont des voisins de par la géographie."

Il convient peut-être de rappeler les termes du préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco :

"Les guerres venant naissances dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix." Tout progrès dans l'histoire de l'humanité a exigé des changements dans les attitudes et les mentalités. Aujourd'hui, nous devons travailler pour un ordre mondial où le nationalisme agressif et l'expansionnisme seront mis hors la loi en tant que moyens susceptibles de promouvoir et de protéger des intérêts nationaux égoïstes, où le fanatisme ne sera plus nécessaire pour appuyer des points de vue différents et où les différences pourront être sauvegardées sans recourir aux préjugés et à la haine?

M. Alban-Holguin (Colombie)

Il faut s'assurer que les conflits affectant certaines régions géographiques n'aient pas toujours comme point commun les deux pôles qui se prennent pour le centre du monde. C'est l'essence même de Contadora : aider les pays d'Amérique centrale à exprimer librement une philosophie, des aspirations et des vues qui leur soient propres pour tout ce qui les touche directement.

Les dirigeants des pays du Groupe de Contadora ont eu suffisamment d'imagination pour comprendre que la solution des problèmes des pays d'Amérique centrale devait être trouvée par ces mêmes pays, sans intervention étrangère, d'où le principe du règlement négocié par les seuls pays d'Amérique centrale. Les circonstances étant ce qu'elles étaient dans notre vieille organisation régionale, Contadora est apparu, lorsque le besoin s'en est fait sentir, en tant qu'instrument capable d'agir avec rapidité et souplesse dans une région où croissait la crainte d'un grave affrontement. Même s'il est difficile de rapprocher des vues si différentes, Contadora semble gagner sa course contre la montre.

Les efforts du Groupe de Contadora se sont concrétisés dans l'Accord de paix aux termes duquel les parties s'engagent à modifier les structures économiques et sociales pour tenir compte des besoins de l'être humain qui veut pouvoir jouir des bienfaits de la démocratie, de la liberté et de la justice.

Nous sommes heureux à cet égard de signaler les énormes progrès faits dans certains pays où il a été procédé à des élections qui permettent maintenant d'envisager une totale démocratie. Aujourd'hui aucun Colombien n'accepterait de vivre dans les conditions qu'on dû subir à différentes époques certains pays de la région gouvernés par des régimes tyranniques. Notre peuple est attiré par les pays où l'on respecte les libertés individuelles et où la presse est libre, car, sans cela, il ne peut y avoir de démocratie. Voilà pourquoi la Colombie se félicite de voir que la partie de l'Accord de Contadora où l'on s'engage à instaurer la démocratie représentative, le pluralisme politique sous toutes ses formes, la liberté d'expression et l'habeas corpus, de même que le chapitre relatif au respect des droits de l'homme, ont été unanimement approuvés. C'est la meilleure preuve que les gouvernements d'Amérique centrale entendent moderniser leurs pays et les acheminer vers le développement culturel, économique et social.

Les 11 et 12 novembre a eu lieu à Luxembourg la deuxième Conférence entre la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal, d'une part, et les Etats d'Amérique centrale et les pays du Groupe de Contadora, d'autre part. Cette conférence a donné lieu à un dialogue sur les principaux problèmes politiques et

M. Alban-Holguin (Colombie)

économiques auxquels les pays d'Amérique centrale sont confrontés. On y est parvenu à un consensus sur les conditions institutionnelles propices à la coopération multilatérale entre les deux régions. Afin de contribuer à la stabilisation de l'Amérique centrale, il a été convenu d'aider en priorité des projets régionaux devant être arrêtés d'un commun accord, de garantir l'accès des produits d'Amérique centrale sur les marchés européens et de favoriser la stabilisation des prix de ces produits et la coopération entre les institutions financières. De même, les pays participant à la Conférence ont une nouvelle fois offert leur appui au processus de paix en Amérique centrale dans le cadre de Contadora.

Il est difficile de trouver appui plus constructif, plus conforme aux besoins et aux aspirations de l'homme d'Amérique centrale que celui qui s'est dégagé au cours de cette réunion historique. Ma délégation se félicite de la conclusion de ces conversations et ne doute pas un instant qu'il s'ensuivra une coopération véritable puisque fondée sur une volonté politique réelle.

Le Gouvernement colombien est pleinement conscient que le développement et la course aux armements ne peuvent aller de pair pour la bonne raison qu'ils sont incompatibles. Nous avons entendu le commentaire suivant : ne sommes-nous pas scandalisés d'apprendre que le prix d'un bombardier moderne équivaut aux salaires annuels de 250 000 enseignants ou aux fonds nécessaires à la construction et à l'équipement de 75 hôpitaux de 100 lits chacun? Ne sommes-nous pas horrifiés d'apprendre qu'avec le prix d'un char moderne on pourrait construire 1 000 salles de classe pour 30 000 enfants dans les pays du tiers monde?

Les points restant encore à régler dans l'Accord de Contadora ont un rapport avec ce qui précède et avec les possibilités de développement, questions d'importance fondamentale pour la stabilité en Amérique centrale.

Signalons enfin que les affrontements et les conflits dans la région ont engendré un courant de réfugiés qui vivent dans des camps frontaliers où les conditions de vie sont épouvantables. Contadora a prévu leur rapatriement ainsi que des mesures visant leur santé, leur éducation, leur travail et leur sécurité.

C'est dans le cadre de ces principes et de ces propositions concrètes que la Colombie fait partie du Groupe de Contadora, certaine qu'elle contribue ainsi à la paix et au bien-être de tous les peuples et de toutes les nations d'Amérique centrale et peut-être, partant, à la paix dans cet hémisphère de notre planète, qui est un voyageur solitaire de l'espace que Dieu nous a offert pour y vivre.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande partagent l'inquiétude et la préoccupation qu'ont exprimées la majorité des peuples et des gouvernements à propos de l'aggravation continue de la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes, au sujet de laquelle nous avons déjà, comme d'autres Etats, lancé un avertissement lors de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Par l'ingérence accrue dans les affaires intérieures et en poursuivant une politique de menace et de chantage, on s'efforce, sur une grande échelle, de remplacer, surtout dans cette région, le droit international en vigueur par la politique impérialiste de force.

Cette ligne de conduite - ancrée dans l'affrontement et l'accumulation des armes - est dirigée surtout contre les peuples qui ont décidé de façonner une société dont l'ordre politique constitue une épine dans la chair de milieux bien connus.

Le monde est témoin des manoeuvres des milieux réactionnaires qui, recourant à la calomnie politique, à la menace et au chantage militaires et économiques, font des tentatives désespérées, mais dangereuses, pour entraver le progrès social au Nicaragua et renverser le cours de l'histoire. L'imposition d'un blocus commercial et économique contre le Nicaragua constitue une autre tentative pour amener le peuple héroïque du Nicaragua à se soumettre. L'opinion publique mondiale et la majorité des Etats Membres des Nations Unies ont rejeté, comme vous le savez, cette tentative de chantage direct

Dans leur déclaration politique de Luanda du 7 septembre dernier, les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont signalé à juste titre que :

"...ces nouveaux actes de pression politique et économique, associés aux actions militaires, doivent être envisagés dans le cadre d'un plan plus large visant à déstabiliser et à renverser le Gouvernement du Nicaragua; qu'ils augmentent le risque d'une guerre régionale et entravent le dialogue nécessaire que préconise le Groupe de Contadora pour aboutir à une solution politique négociée aux problèmes de la région."

Quarante ans après la fin de la seconde guerre mondiale, qui a conduit les Etats de la coalition anti-hitlérienne à créer l'Organisation des Nations Unies afin de préserver la paix grâce aux efforts communs, il faut plus que jamais faire en sorte que la raison et le réalisme prévalent dans la conduite des affaires internationales. Ce n'est qu'alors qu'on pourra réaliser les espoirs que les

M. Hucke (RDA)

peuples ont placés en cette quarantième session anniversaire, à savoir qu'elle contribue positivement à éliminer le risque d'un enfer nucléaire et à favoriser le règlement pacifique des conflits, d'autant plus qu'aujourd'hui la situation mondiale est gravement tendue du fait de l'existence de foyers de conflit et de tension tels que celui de l'Amérique centrale.

La Déclaration de Sofia, dont le but est d'éliminer la menace nucléaire et de promouvoir un tournant positif dans la situation en Europe et dans le monde, a été adoptée le mois dernier par les plus hauts représentants des Etats parties au Traité de Varsovie; on y insiste une fois de plus sur le lien direct entre le règlement pacifique des conflits internationaux existants et l'assainissement de l'atmosphère internationale. Il est dit dans la Déclaration que :

"La paix est indivisible et dans la situation internationale de tensions qui règne actuellement, tout conflit local risque de dégénérer en un affrontement de taille ou même de dimension mondiale. Il faut mettre résolument fin à la politique impérialiste de force et d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, ainsi qu'aux actes d'agression, résoudre les situations de conflit et les litiges entre les Etats par la voie pacifique, respecter pleinement le droit de chaque peuple à décider lui-même de son destin." (A/C.1/40/7, sect. 4, p. 9)

La République démocratique allemande réaffirme sa position, à savoir qu'il n'y a pas de question internationale litigieuse qui ne puisse être réglée par des moyens pacifiques. Cela est également vrai dans le cas de l'Amérique centrale. Nous nous sentons confortés dans notre opinion puisque nous voyons croître chaque jour le nombre de ceux qui se prononcent contre la politique aventuriste et extrêmement dangereuse de force et de diktat que poursuivent les milieux impérialistes agressifs contre le Nicaragua et d'autres Etats souverains indépendants. En Amérique centrale, cette politique impérialiste est dirigée contre un peuple qui, il y a plus de six ans, a posé les jalons de la lutte pour la paix, l'indépendance, la démocratie et le progrès social, en vue d'assumer sa pleine identité nationale et sa souveraineté. La République démocratique allemande a suivi avec respect et sympathie l'évolution de ce pays, qui a réalisé de grands succès dans la voie de l'innovation nationale et démocratique, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé publique ou en déployant d'autres efforts tendant à améliorer la vie quotidienne pour les secteurs les plus larges de la population et à faire en sorte qu'elle vaille la peine d'être vécue.

M. Hucke (RDA)

L'évolution de la situation au Nicaragua illustre l'aptitude d'un peuple à construire l'ordre social de son choix, dans lequel l'ignorance et la pauvreté, compagnons constants du passé, sont éliminées progressivement.

Le caractère démocratique du système politique du nouveau Nicaragua s'est manifesté en novembre 1984, lorsque des élections libres et démocratiques à la présidence et au Parlement ont eu lieu dans le pays. Pour que le peuple nicaraguayen puisse continuer dans cette voie, il faut que règne la paix et qu'il soit mis fin aux menaces extérieures. Le Gouvernement de la République démocratique allemande partage le point de vue de la majorité des Etats selon lequel on peut résoudre pacifiquement le conflit en Amérique centrale si les principes du droit international, tels que le droit des peuples à l'autodétermination, l'interdiction de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect de la souveraineté et le non-emploi de la force, sont strictement respectés.

L'opinion publique mondiale exige de plus en plus énergiquement qu'un terme soit mis à la politique de terrorisme d'Etat à laquelle le Nicaragua est toujours en butte. Les calomnies sans fondement lancées contre un certain nombre d'Etats et les insultes dirigées contre leurs principaux représentants ne peuvent tromper l'opinion publique internationale et lui faire oublier qui en réalité commet ou encourage largement les actes d'agression et de terrorisme.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 562 (1985), réaffirme :

"la souveraineté du Nicaragua et des autres Etats et leur droit inaliénable de choisir librement leur système politique, économique et social, et de mener leurs relations internationales en fonction des intérêts de leur peuple et sans ingérence étrangère, subversion, coercition directe ou indirecte ni menaces de quelque sorte que ce soit;"

On se rappellera que tous les membres du Conseil de sécurité ont approuvé cette résolution. Et maintenant, la communauté internationale s'attend que les actes répondent aux paroles. Il s'agit de mettre fin à l'aide politique, matérielle et militaire apportée aux mercenaires somozistes plutôt que de leur octroyer des millions de dollars qui leur permettent de poursuivre leurs meurtres et leurs actes de terreur, de lever le blocus économique imposé contre le Nicaragua et de reprendre le dialogue de Manzanillo en vue de favoriser la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

M. Hucke (RDA)

On constate une préoccupation internationale croissante à propos de la politique d'intervention en Amérique centrale. Partout dans le monde, et notamment en Amérique latine, les hommes politiques élèvent la voix et exigent le respect du droit des peuples de la région à l'autodétermination et la solution des problèmes par des moyens pacifiques qui excluraient l'intervention, les menaces et les pressions. Les démarches du Groupe de Contadora visent cet objectif. La République démocratique allemande a exprimé à maintes reprises son appui aux efforts déployés par les Etats du Groupe de Contadora, les considérant comme une contribution importante au règlement pacifique et juste des conflits dans la région.

Ce processus doit être maintenu et il exige la volonté politique de toutes les parties. Le fait même que la majorité écrasante des pays s'est prononcée en faveur du processus de Contadora indique clairement que les forces qui ont l'intention de bloquer les négociations constituent une minorité.

La République démocratique allemande a expliqué à maintes reprises sa position en ce qui concerne la situation en Amérique centrale. Nous souhaitons souligner encore une fois que la guerre non déclarée contre le Nicaragua, l'ingérence constante dans les affaires intérieures du pays et toute aide politique, matérielle et militaire aux bandes contre-révolutionnaires de mercenaires doivent cesser. La République allemande appuie les propositions du Nicaragua en vue d'une solution politique des problèmes qui tendent à éliminer les tensions en Amérique centrale et à assurer que tous les peuples de la région puissent vivre en paix et en sécurité.

Au nom de la République allemande, je voudrais réaffirmer la solidarité de l'Etat socialiste allemand avec le peuple du Nicaragua qui lutte pour conserver et défendre les succès réalisés par la révolution sandiniste. Mon pays continuera à déployer des efforts pour que tous les peuples de l'Amérique centrale puissent choisir librement leurs systèmes politique, économique et social et vivre dans la paix et la sécurité.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche est profondément préoccupée par la situation en Amérique centrale. Au cours de l'année dernière, le nombre des incidents de frontières a augmenté, tandis que les conflits armés internes dans certains pays se sont pouruivis. L'intervention étrangère et

M. Fischer (Autriche)

la généralisation de la crise demeurent des risques graves. Le progrès vers la démocratie a été lent et a essuyé des revers répétés. Les droits fondamentaux politiques et économiques sont toujours refusés à une grande partie de la population de l'Amérique centrale.

J'aimerais expliquer comment l'Autriche perçoit la crise en Amérique centrale. Pour nous, les problèmes actuels ont leurs racines dans les conditions économiques et sociales de la région. Les pressions d'exploitation et d'oppression, qui se sont accumulées au cours des décennies, même au cours des siècles, changent maintenant rapidement le paysage politique de l'Amérique centrale. Bien entendu, la situation est différente dans chaque pays. Les institutions démocratiques du Costa Rica garantissent à un haut degré la paix sociale et la stabilité. Dans d'autres pays, les structures politiques rigides ont provoqué des soulèvements violents et, dans un cas, une révolution. Le développement politique inégal dans les pays de l'Amérique centrale provoque, à son tour, la méfiance, la tension et l'affrontement militaire.

Si les causes de la crise centraméricaine doivent être recherchées dans les conditions de la région, il s'ensuit que la solution doit être recherchée dans un cadre régional. Seuls les peuples de l'Amérique centrale peuvent décider où sont leurs véritables intérêts. Il leur appartient de régler leurs divergences et de s'unir pour construire un avenir meilleur. L'intervention étrangère, d'où qu'elle vienne et sous quelque prétexte que ce soit, ne fera qu'aggraver la situation. C'est une erreur grave et même dangereuse que d'imposer une perspective Est-Ouest dans des conflits qui impliquent en fait des problèmes tels que la pauvreté et l'inégalité. Attirer l'Amérique centrale dans le maelström de la compétition des superpuissances conduirait inévitablement à l'escalade des tensions et à une généralisation des conflits. Seul un processus de paix véritablement régional peut assurer la stabilité et le progrès en Amérique centrale.

L'initiative de Contadora reste le meilleur espoir pour la paix en Amérique centrale. Je voudrais exprimer, au nom de l'Autriche, notre profonde reconnaissance aux Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela pour leurs efforts inlassables en vue de réaliser une solution politique globale de la crise. Le Groupe de Contadora fait face à des difficultés énormes et, parfois, le progrès semble presque impossible. Pourtant, le Groupe a persisté dans son travail, sachant fort bien que les autres options seraient la guerre ou

M. Fischer (Autriche)

l'intervention étrangère. L'Autriche se félicite du projet d'accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale annexé au rapport du Secrétaire général. Il constitue, à notre avis, un cadre bien équilibré et solide pour un règlement de la crise en Amérique centrale.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les Etats du Groupe de Contadora pour insister dans le projet d'accord sur l'importance de la réconciliation nationale et l'élaboration d'un système démocratique représentatif et pluraliste. Seule la participation équitable et égale de tous les groupes sociaux au processus politique peut assurer la stabilité politique. Dans ce contexte, nous constatons avec satisfaction que les élections législatives qui se sont tenues en mars en El Salvador constituent un autre pas conduisant vers une plus grande démocratie dans ce pays. En même temps, nous sommes préoccupés du fait que les pourparlers entre le gouvernement et le FDR-FMLN, qui ont commencé sous d'excellents auspices l'année dernière à La Palma, n'ont pas été repris. Au Nicaragua également, les élections qui ont eu lieu en novembre 1984 constituaient une évolution positive. Mais nous constatons avec préoccupation que l'atmosphère politique dans le pays s'est détériorée au cours des derniers mois. Notamment, nous sommes préoccupés par la proclamation récente de l'état d'urgence. Nous espérons que cette tendance sera inversée et que des mesures décisives seront adoptées pour renforcer la démocratie au Nicaragua. De toute évidence, les chances en faveur de la démocratisation du Nicaragua seraient grandement augmentées si les pressions militaires extérieures qui s'exercent contre ce pays étaient éliminées.

L'Autriche se félicite des dispositions complètes et détaillées dans le projet d'accord concernant les questions de sécurité militaire. Nous avons toujours pensé que les problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent être résolus par l'emploi de la force armée ou par l'accumulation d'arsenaux militaires.

M. Fischer (Autriche)

Les engagements concernant la notification de manoeuvres, armements et effectifs militaires, bases militaires étrangères et conseillers, commerce d'armes, interdiction d'appui aux forces irrégulières et au terrorisme constituent non seulement une démarche valable à l'égard des problèmes de sécurité de l'Amérique centrale mais pourraient aussi, si on les appliquait, fournir un exemple précieux pour des arrangements de sécurité régionale dans d'autres parties du monde. Evidemment, étant donné le haut degré de méfiance qui existe entre certains Etats de la région, un mécanisme de vérification efficace serait nécessaire pour assurer le respect de ces engagements.

Comme le reconnaît le projet d'accord de Contadora, des politiques tenant compte des causes profondes économiques et sociales de la crise constitueraient un troisième élément important d'un processus de paix fonctionnel. Les mesures prises par les gouvernements de la région pour assurer les fondements du progrès économique et pour renforcer la justice sociale doivent être accompagnées par des efforts internationaux en vue d'aider à la solution des problèmes économiques pressants. Dans ce contexte, nous saluons la convocation d'une deuxième réunion au Luxembourg entre les Etats membres de la Communauté européenne, les cinq Etats d'Amérique centrale et le Groupe de Contadora. L'Autriche, pour sa part, continuera à intensifier sa coopération économique avec l'Amérique centrale.

Pour conclure, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que les efforts constants du Groupe de Contadora visant à la conclusion et à la signature de l'Accord de Contadora seront couronnés de succès. La situation sérieuse dans la région montre l'urgent besoin d'arriver à une solution pacifique. Les efforts opiniâtres du Groupe de Contadora ont fourni une occasion unique. Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté politique des Etats d'Amérique centrale et des autres parties ayant des intérêts primordiaux dans la région de saisir cette occasion et de préparer le terrain à un avenir pacifique, harmonieux et stable pour l'Amérique centrale.

M. SIKALU (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Le 17 décembre 1984, cette assemblée, notamment, demandait instamment :

"à chacun des cinq gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer ses consultations avec le Groupe de Contadora de sorte que le processus de négociation aboutisse rapidement à la signature de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale..." (résolution 39/4, par. 1 du dispositif)

M. Sikaulu (Zambie)

En dépit de cet appel et des efforts inlassables du Groupe de Contadora dans la recherche d'un règlement négocié de la crise de l'Amérique centrale, la situation s'est encore dégradée. Cette détérioration s'est manifestée dans l'intensification de l'agression, dans des attaques militaires, des pressions économiques et autres actes parrainés par des forces extérieures contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nicaragua.

Nous considérons que l'intensification de ces actes se situe dans le cadre d'un plan plus large visant non seulement à déstabiliser le Nicaragua mais aussi à renverser le Gouvernement sandiniste légitime au Nicaragua. Ce plan accroît les risques d'une guerre généralisée et constitue une entrave planifiée au dialogue actuel que favorise le Groupe de Contadora dans le noble but d'atteindre un règlement négocié équitable de la crise en Amérique centrale. Une telle guerre généralisée serait exploitée par la rivalité idéologique Est-Ouest qui détournerait l'attention des causes profondes de la situation de conflit en Amérique centrale. Il convient de résister à cette tentation.

La situation en Amérique centrale ne peut être résolue par la force militaire. Une telle force ne peut qu'accentuer et aggraver le conflit. La situation peut être résolue en s'attaquant aux causes profondes de la crise. Ces causes sont de deux ordres : premièrement, les problèmes de l'Amérique centrale sont enracinés dans le passé. Il est évident qu'il s'agit là des manifestations des déséquilibres systématiques sous-jacents, des privations économiques et des injustices sociales qui ne sont rien d'autre que l'héritage du colonialisme. La seconde cause est un facteur extérieur, l'intervention de forces extérieures dont l'ingérence dans les affaires de la région et les affaires internes des Etats d'Amérique centrale ne fait qu'aggraver une situation déjà dangereuse.

Nous sommes convaincus, par conséquent, que tout retard indû dans la solution de la situation en Amérique centrale sur la base saine de l'Accord internationalement accepté du Groupe de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, non seulement amènera la région au bord du gouffre d'une guerre généralisée, mais prolongera les souffrances et l'angoisse des peuples d'Amérique centrale. Ces peuples ont souffert assez longtemps; ils ont besoin que leurs souffrances et leurs angoisses s'arrêtent. Cela signifie qu'il faut d'urgence abandonner les politiques suicidaires fondées sur l'ingérence, l'intervention,

M. Sikaulu (Zambie)

l'affrontement et la guerre. Des solutions durables doivent être cherchées et trouver leur légitimité dans l'acceptation populaire par les peuples d'Amérique centrale eux-mêmes, et non pas des solutions imposées par des forces extérieures indifférentes aux aspirations des peuples de cette région.

Les peuples d'Amérique centrale ont accordé leur confiance aux pays du Groupe de Contadora - c'est-à-dire la Colombie, le Mexique, Panama et le Venezuela - pour élaborer le règlement politique nécessaire pour la région. Le Groupe de Contadora représente le meilleur espoir de succès dans la recherche d'une solution globale et permanente de la crise de l'Amérique centrale, car il représente l'initiative régionale authentique visant à résoudre la crise par des moyens politiques. A cet égard, l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale représente un plan d'une importance fondamentale pour la solution diplomatique de la situation en Amérique centrale.

Ma délégation souhaite, par conséquent, rendre un hommage approprié au Groupe de Contadora pour ses efforts sages et dévoués qui ont conduit à l'élaboration de cet important accord. Le fait que le Groupe de Contadora ait réussi dans cette tâche reflète sa ténacité et son attachement à la cause de la stabilité, de la paix et de la sécurité en Amérique centrale. Ma délégation souhaite aussi rendre hommage aux cinq pays d'Amérique centrale pour leur contribution à l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

La Zambie espère fermement que tous les pays intéressés pourront bientôt signer l'Accord de Contadora. Nous trouvons un encouragement dans le fait que le Nicaragua a déjà exprimé sa volonté de signer l'Accord sans condition préalable. Avec de la bonne volonté et l'esprit d'un engagement véritable vis-à-vis de la cause de la paix, de la sécurité et de la justice en Amérique centrale, nous pensons que les problèmes en suspens peuvent et doivent être résolus.

M. Sikaulu (Zambie)

L'instabilité de la situation en Amérique centrale à ce stade crucial impose à tous les Etats qui ont des intérêts dans la région de contribuer aux efforts faits pour atteindre cet objectif, notamment en s'abstenant d'entreprendre toute action précipitée qui pourrait nuire aux consultations et négociations délicates en cours.

Ma délégation se félicite de la création, à Lima, le 29 juillet 1985, du Groupe d'appui au Groupe de Contadora, composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay, dans le but de renforcer les efforts réalisés en faveur de la paix en Amérique centrale. L'utilité de ce groupe ne fait aucun doute, et nous sommes convaincus qu'il contribuera de manière significative au renforcement des activités politiques du Groupe de Contadora. La création de ce groupe est une nouvelle manifestation de l'ardente volonté de toute l'Amérique latine de voir régler le plus rapidement possible la crise en Amérique centrale.

A cet égard, le dialogue qui s'est ébauché en mai 1984 entre les Etats-Unis d'Amérique et le Nicaragua à Manzanillo, au Mexique, est, lui aussi, d'une extrême importance. Nous regrettons que les pourparlers entre les deux Etats aient été suspendus. Nous estimons qu'il conviendrait de les relancer. C'est pourquoi nous demandons aux Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua de reprendre leur dialogue sans délai, en vue de parvenir à des accords susceptibles de promouvoir une normalisation de leurs relations ainsi que la détente régionale. A cet égard, nous notons avec satisfaction que le Nicaragua s'est déclaré disposé à reprendre cet important dialogue. Nous en appelons à l'autre partie pour qu'elle réponde favorablement à cet appel.

Il va sans dire que les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour aider et favoriser les efforts du Groupe de Contadora. Pour réussir, le Groupe de Contadora a absolument besoin de l'appui des Nations Unies. Les Nations Unies doivent notamment faire tout leur possible pour favoriser les forces de la réconciliation et relancer le processus de paix. Les Nations Unies devraient exercer à nouveau leur autorité morale et lancer un nouvel appel aux pays concernés pour qu'ils accélèrent leurs consultations avec le Groupe de Contadora en vue de parvenir à un consensus régional sur les questions en suspens, ce qui permettrait d'achever le processus de Contadora. La Zambie, en tant que pays non aligné et Membre de l'Organisation, est entièrement dévouée à cet objectif.

M. SAMUDIO (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Avant d'entrer dans le vif du sujet - la situation en Amérique centrale - je tiens ici à exprimer toute l'émotion ressentie par mon pays devant la terrible tragédie qui s'est abattue sur le peuple frère de la Colombie. Au cours de cette session, l'Assemblée générale a déjà été, en deux occasions, obligée d'interrompre ses délibérations pour exprimer sa solidarité et son appui à deux pays latino-américains victimes de la furie des éléments déchaînés. Le Mexique et la Colombie, qui sont tous deux parties au processus de Contadora et qui font tout leur possible pour permettre aux peuples centre-américains de vivre dans la paix et la concorde, sont aujourd'hui plongés dans la douleur que leur inspire la souffrance de leurs fils devant l'immensité des pertes humaines et matérielles dans la capitale du Mexique, dans la ville d'Armero, en Colombie. Le Panama ne saurait laisser passer cette occasion sans exprimer toute la tristesse qui étreint notre peuple et notre gouvernement. Le choc que nous ressentons n'a d'égal que la diligence, le courage et la fierté que nous connaissons aux peuples mexicain et colombien, qui se sont attaqués à ces difficultés avec énergie et dans l'unité nationale, et avec l'appui matériel et moral du concert des nations qui constituent les Nations Unies.

L'Assemblée générale examine pour la troisième année consécutive la situation en Amérique centrale. Il convient de signaler cependant que, cette année, le débat se déroule dans le cadre du quarantième anniversaire des Nations Unies, occasion qui a permis à tous les Membres de l'Organisation de renouveler de façon unanime leur attachement aux buts et principes de la Charte et de réaffirmer leur dévouement à la cause de la paix et de la coopération. Nous désirons exprimer notre sincère espoir que cet esprit de paix renouvelé se traduira de manière heureuse dans le cas de l'Amérique centrale.

Le Panama, Membre fondateur des Nations Unies, qui règle sa conduite internationale sur le strict respect de la Charte de San Francisco, tient à réaffirmer toute la validité et la pertinence du droit des peuples à l'autodétermination, du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, du règlement pacifique des différends, de l'égalité souveraine des Etats, du respect des droits de l'homme ainsi que du droit sacré de chaque peuple de choisir librement son propre système politique, économique et social ainsi que la forme de son propre développement.

M. Samudio (Panama)

Alors que 40 ans se sont écoulés depuis la création des Nations Unies, ces principes essentiels de la civilisation contemporaine revêtent aujourd'hui une actualité toute particulière au moment où l'Assemblée examine la situation en Amérique centrale, étant donné que c'est dans le strict respect de ces principes que se trouve la clef de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

Mon pays, comme l'écrasante majorité de la communauté internationale, j'en suis certain, a suivi avec une croissante préoccupation la détérioration qui a caractérisé la situation en Amérique centrale au cours de l'année écoulée, détérioration qui a accentué le climat de tension et de méfiance et qui menace sérieusement le processus de paix amorcé par le Groupe de Contadora.

Comme l'a fort bien indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la situation en Amérique centrale, en dépit des efforts du Groupe de Contadora, la situation en Amérique centrale n'a cessé de se détériorer. On a vu en particulier augmenter le nombre des incidents bilatéraux ainsi que les actes de violence, ce qui a non seulement provoqué des destructions matérielles et des pertes en vies humaines mais également un affrontement verbal et des plaintes qui ont acquis une telle ampleur qu'ils ont fait craindre à plusieurs reprises une grave rupture de la paix dans la région.

Cette tendance dangereuse a amené les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora à faire état, dans leur communiqué du 22 juillet 1985, de la nécessité pressante, pour les gouvernements centre-américains, de parvenir, le plus rapidement possible aux accords pacifiques qu'ils s'étaient promis d'atteindre dans leur Document d'objectifs de septembre 1983. Ils ont notamment souligné dans ces accords l'intention des gouvernements centre-américains de promouvoir la détente et de mettre fin aux situations de conflit dans la région, de veiller au strict respect des normes du droit international, de respecter et de garantir l'exercice des droits de l'homme, d'adopter des mesures propices à la création de systèmes démocratiques représentatifs et pluralistes ou de perfectionner les systèmes existants, et de promouvoir les initiatives de réconciliation nationale dans les cas où des divergences profondes se sont créées au sein de la société.*

* M. Sarré (Sénégal), vice-président, assume la présidence.

M. Samudio (Panama)

Les ministres du Groupe de Contadora ont également souligné la détermination des gouvernements de la région de créer les conditions politiques requises pour garantir la sécurité, l'intégrité et la souveraineté des Etats de la région, de mettre un terme à la course aux armements, d'interdire l'installation sur leurs territoires de bases militaires étrangères ou toute autre forme d'ingérence militaire étrangère, de réduire la présence de conseillers militaires jusqu'à leur disparition totale, d'éliminer le trafic d'armes, d'empêcher l'utilisation des territoires à des fins d'appui militaire ou logistique pour déstabiliser les gouvernements de la région, trouver des solutions aux problèmes liés à l'afflux de réfugiés, mettre en oeuvre les programmes de développement économique et social, renforcer le processus d'intégration centre-américain et obtenir le financement et l'aide technique extérieure pour appuyer les efforts nationaux de développement.

En bref, les ministres du Groupe de Contadora ont voulu réaffirmer, une fois de plus, dans leur communiqué du 22 juillet 1985, les engagements précis pris par les gouvernements centre-américains en 1983, tels qu'ils figurent dans le Document d'objectifs; leur réalisation permettrait en effet de renverser la tendance négative constatée dans la région et créerait des conditions favorables au processus de paix.

Face à l'aggravation de la situation, le Groupe de Contadora est resté ferme et uni dans sa détermination de trouver une formule d'entente permettant d'instaurer la paix et la coopération entre les pays d'Amérique centrale, d'éviter l'accroissement de la tension et le recours à la force pour régler les graves problèmes auxquels la région est confrontée.

A cet effet, la plus haute priorité a été accordée à ces efforts qui se sont traduits par la négociation de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Comme ma délégation a eu l'honneur d'en informer l'Assemblée lors de sa trente-neuvième session, le 7 septembre 1984, le Groupe de Contadora a remis aux Gouvernements du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, la version révisée de l'Accord de Contadora, fruit d'efforts intenses et prolongés, où sont regroupés les engagements que les Etats d'Amérique centrale s'étaient proposés de prendre comme base pour parvenir à une paix effective, stable et durable dans l'isthme.

Dans sa résolution 39/4 en date du 26 octobre 1984, l'Assemblée a pris note avec satisfaction de l'élaboration de l'Accord de Contadora en tant que mesure

M. Samudio (Panama)

fondamentale devant permettre d'établir les bases d'une coexistence régionale et a demandé instamment à chacun des cinq gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer ses consultations de façon que le processus de négociation aboutisse rapidement à la signature de l'Accord de Contadora facilitant ainsi l'application intégrale des engagements prévus dans l'Accord et l'entrée en vigueur des mécanismes d'exécution et de suivi.

Depuis la remise de ce texte révisé et jusqu'à ce jour, un travail de consultations et de négociations très poussé a eu lieu dans le but de redéfinir les positions et de parvenir à des accords entre les gouvernements centre-américains sur les questions n'ayant pas encore été réglées. A la suite de cette tâche ardue qui s'est poursuivie pendant près d'un an, le Groupe de Contadora a présenté, le 13 septembre dernier, aux gouvernements centre-américains un projet final de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui contient les propositions faites par les gouvernements centre-américains eux-mêmes ainsi que des propositions qui, de l'avis du Groupe de Contadora, apportent des solutions justes et équilibrées aux questions faisant l'objet de controverses.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora ont remis en main propre au Secrétaire général le texte du projet final d'accord, qui a été publié en tant qu'annexe V du rapport du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale faisant l'objet du document A/40/737 des Nations Unies. Selon le communiqué publié par les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale, à l'issue de la réunion conjointe tenue à Panama les 12 et 13 septembre 1985, la version définitive des projets d'accord "constitue un ensemble cohérent et ordonné d'engagements permettant de jeter les bases d'une coexistence fondée sur la confiance politique et la bonne foi".

Ce communiqué souligne également l'existence d'un consensus entre les gouvernements centre-américains sur la grande majorité des engagements contenus dans le préambule de l'Accord. Ces questions ont trait à la détente, à l'instauration d'un climat de confiance et, surtout, aux questions relatives à la politique, à la sécurité, aux domaines économique et social ainsi qu'aux mécanismes d'exécution et de suivi des accords.

M. Samudio (Panama)

Afin de conclure la négociation sur les questions sur lesquelles un accord n'avait pu être trouvé, les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et d'Amérique centrale ont décidé de convoquer, pour le 7 octobre 1985, une réunion de plénipotentiaires d'une durée maximale de 45 jours, en vue d'examiner uniquement les questions suivantes : a) limitation et réduction des armements, b) mécanisme d'exécution et de suivi dans les domaines politiques et de sécurité, c) manoeuvres militaires. De même, les plénipotentiaires ont été chargés de l'examen de questions ayant trait notamment à la procédure d'entrée en vigueur, à la constitution et au fonctionnement des mécanismes chargés de l'exécution et du suivi ainsi que leur budget et leur siège.

En présentant ce compromis, les ministres ont considéré qu'avait ainsi pris fin la négociation sur toutes les autres questions contenues dans l'Accord. Autrement dit, l'accord final semblait proche.

Conformément au mandat qui leur avait été confié, les plénipotentiaires ont tenu trois réunions à Panama, dont la dernière a terminé ses travaux le 21 novembre dernier, conformément au délai de 45 jours imparti.

Bien que les plénipotentiaires n'aient pu parvenir à un accord sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour, ils ont réussi à trouver une solution aux questions concernant les mécanismes d'exécution et de suivi et les dispositions finales de l'Accord, laissant en suspens les questions relatives aux manoeuvres militaires, au contrôle et à la réduction des armements. Il est opportun, nous semble-t-il, de souligner qu'à l'expiration du délai de 45 jours les gouvernements des pays de l'Amérique centrale ont renouvelé leur volonté de poursuivre leurs négociations dans le cadre du Groupe de Contadora jusqu'à la réalisation d'un accord final.

A cet égard, je voudrais dire du haut de cette tribune que mon gouvernement est pleinement disposé à continuer d'oeuvrer sans relâche pour réaliser la paix, la stabilité, la sécurité, la coopération et le développement en Amérique centrale. Cependant, nous tenons à souligner notre conviction, partagée par les autres pays du Groupe de Contadora, que la responsabilité de l'instauration de la paix dans la région incombe de toute évidence aux gouvernements des pays d'Amérique centrale. Le Groupe de Contadora n'a jamais eu l'intention de s'arroger des responsabilités ou des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas; nous avons simplement essayé d'être utiles en réalisant, avec impartialité, un travail préparant au dialogue, à la négociation et à la coordination des pays de l'Amérique centrale, seuls maîtres de leur destin.

M. Samudio (Panama)

Au cours de la présente session, nous avons, une fois de plus, entendu la communauté internationale, y compris les pays ayant des liens et des intérêts dans la région, exprimer son appui résolu et sa solidarité aux efforts de paix du Groupe de Contadora. Ce consensus international non seulement prouve le bien-fondé et la viabilité des démarches du Groupe mais aussi souligne sans équivoque la responsabilité morale et politique de tous les gouvernements qui participent à la recherche d'une solution pacifique du conflit régional.

Paradoxalement, en dépit de ce large consensus international en faveur de Contadora et des déclarations répétées d'appui à ses efforts de paix, on n'en continue pas moins de mener des activités qui, loin de contribuer à l'instauration d'un climat favorable à la négociation et au règlement politique des différends, ne font que porter atteinte et nuire au climat fragile de détente et de dialogue que le Groupe de Contadora est arrivé à créer à grand peine.

Dans cet ordre d'idées, ma délégation estime que ni la course aux armements ni la présence militaire étrangère ni les actions ouvertes ou secrètes ne contribuent aux objectifs de paix, pas plus que le sabotage, la subversion, le terrorisme, l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des Etats, les mesures politiques, économiques, militaires ou autres destinées à saper l'indépendance et la stabilité des Etats de la région ne répondent à ces objectifs.

De même, ma délégation estime que l'encouragement et le renforcement des systèmes démocratiques s'appuyant sur la représentation, la participation et le pluralisme, sont indispensables pour réaliser la pacification de la région, car l'on ne saurait servir les objectifs de paix en violant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

C'est pour cela que nous notons avec satisfaction les élections qui ont eu lieu hier au Honduras, ainsi que celles tenues au début de ce mois au Guatemala et, cette année, en El Salvador, et celles prévues en février prochain au Costa Rica.

Ces élections confirment une tendance soutenue vers la consolidation de la démocratie et l'établissement de la liberté dans la région, principes que Contadora a signalés comme étant les éléments fondamentaux qui ouvrent la voie vers la réconciliation, la reconstruction et le bien-être de tous les peuples en Amérique centrale.

Voilà pourquoi ma délégation lance un appel urgent aux pays de l'Amérique centrale, aussi bien qu'à ceux qui ont des intérêts et des liens dans la région, leur demandant de s'abstenir de tout acte de nature à aggraver la situation déjà

M. Samudio (Panama)

délicate dans la région, de renoncer à tout acte qui pourrait faire obstacle aux efforts tendant à la paix et d'exercer leur plus grande volonté politique pour créer un climat favorable à la solution politique globale négociée, élargissant les cadres d'entente, encourageant de bonne foi tous genres de consultations et de contacts qui accéléreraient le processus de négociation et qui éviteraient tout incident qui pourrait l'entraver.

La communauté internationale se doit d'être vigilante pour éviter que ne continue à se détériorer la situation dans la région avec de graves risques pour la paix et la sécurité internationales. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle renouvelle sa solidarité à la cause de la paix en Amérique centrale, favorise l'appui et la mise en oeuvre de l'Accord de Contadora et réponde généreusement aux besoins en matière du développement économique et social des peuples de l'Amérique centrale.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance que revêt la réunion tenue à Luxembourg, les 11 et 12 de ce mois, entre les Etats membres de la Communauté européenne, l'Espagne et le Portugal, et les pays centre-américains et le Groupe de Contadora, afin de poursuivre le dialogue politique et la coopération économique entamés à San José (Costa Rica) en septembre de l'année dernière.

L'Accord de coopération signé à Luxembourg entre les pays de l'isthme centraméricain et la Communauté économique européenne constitue une preuve concrète de la volonté politique des deux régions de jeter les bases d'une collaboration plus étroite en vue de réaliser les objectifs communs de paix, de développement et de démocratie.

Nous estimons que la signature de cet accord et les actes qui en découleront bénéficieront à la région centraméricaine et contribueront à créer un climat de confiance permettant aux pays de la région de poursuivre leur coopération mutuelle en vue d'encourager le développement économique et social de leurs peuples.

Cette contribution de la Communauté économique européenne est un élément positif devant encourager la paix en Amérique centrale, étant donné que, comme on l'a dit à plusieurs reprises, la paix et la stabilité véritables ne pourront être établies solidement que si elles reposent sur le développement économique, le bien-être, la justice sociale et la prospérité générale des nations de l'Amérique centrale.

M. Samudio (Panama)

De même, mon pays salue et reconnaît comme un fait hautement significatif la décision des Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay de constituer un mécanisme d'appui politique et diplomatique pour encourager les démarches de paix du Groupe de Contadora. C'est là un exemple concret de la volonté unanime des Latino-Américains de promouvoir de façon autonome et dans un esprit de solidarité croissant la solution de leurs propres problèmes.

A ses trente-huitième et trente-neuvième sessions, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution dans laquelle elle a exprimé son ferme appui au Groupe de Contadora et prie les Etats d'Amérique centrale de faire aboutir le processus de négociation à la signature de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération.

Alors même que le processus de Contadora semble être sur le point d'aboutir à un accord définitif et alors qu'il y a un espoir concret de paix, ma délégation considère qu'il serait grandement utile qu'au cours de la présente session, l'Assemblée générale adopte par consensus une résolution dans laquelle elle renouvellerait fermement l'appui politique et moral des Nations Unies à la solution globale négociée de la crise centraméricaine dans le cadre du processus de Contadora et imprime, avec toute la force de son autorité internationale, un ultime élan à la conclusion définitive d'un accord de paix pour la région sur la base de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

M. PAPAJORGJI (Albanie) (interprétation de l'espagnol) : Depuis sa trente-huitième session et après avoir examiné la situation en Amérique centrale, l'Assemblée générale a réaffirmé le droit des pays de cette région de décider eux-mêmes de leur avenir, à l'abri de toute ingérence ou intervention de l'extérieur, et condamné également les actes d'agression contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats de la région. L'année dernière, on a également largement condamné les nombreuses interventions et les actes d'agression des Etats-Unis en Amérique centrale. La même attitude a été réitérée constamment devant diverses organisations et conférences internationales et régionales. Mais en dépit de cela, la situation dans cette région, au lieu de s'apaiser et de trouver une issue, ne fait que s'aggraver et se détériorer.

M. Papajorgji (Albanie)

Dans ces conditions, tous les Etats épris de liberté et l'opinion progressiste ne pouvaient rester indifférents et devaient manifester leur préoccupation légitime, étant donné que cette situation constitue un danger réel pour l'indépendance des pays d'Amérique centrale et pour la liberté de leurs peuples et les autres peuples latino-américains de même que pour la paix et la sécurité internationales.

M. Papajorgji (Albanie)

Les faits suivants ressortent à l'évidence des événements en Amérique centrale : les interventions ouvertes et persistantes des Etats-Unis, les pressions militaires, économiques, politiques et diplomatiques du Gouvernement américain, la concentration de ses troupes dans divers pays de la région, lesquelles procèdent en permanence à des manoeuvres et à des exercices à long terme le long de la frontière du Nicaragua, la pénétration dans ce pays de bandes de mercenaires entraînés et armés par les Etats-Unis en vue de renverser le Gouvernement légitime du Nicaragua et de se livrer à de nombreux actes sinistres qui menacent la paix et la sécurité dans la région.

Tout le monde est témoin de la façon dont les impérialistes américains rejettent les initiatives faites pour trouver une solution aux problèmes de l'Amérique centrale, à l'abri de toute ingérence et intervention extérieures, et dont les Etats-Unis s'emploient à attiser ce foyer et à semer par tous les moyens la zizanie entre les peuples d'Amérique centrale afin de les diviser et de les pousser dans une guerre fratricide propre à créer les conditions favorables à une intervention militaire massive. On peut donc considérer que l'impérialisme américain mène une guerre non déclarée contre le Nicaragua. Les Etats-Unis ont dirigé le fer de lance de leur politique agressive dans cette région contre le Nicaragua car le peuple nicaraguayen a montré comment il est possible de renverser les féroces dictatures fascistes proaméricaines et ce qu'un peuple peut faire, si petit soit-il, lorsqu'il s'agit de défendre sa liberté, son indépendance et sa souveraineté nationale.

Le temps travaille pour les peuples et le progrès social. En Amérique centrale, comme ailleurs dans le monde, les peuples se sont soulevés et luttent pour leur libération nationale et sociale, pour la véritable démocratie et contre l'oppression, la pauvreté et les grandes injustices sociales dont sont responsables les régimes dictatoriaux appuyés par l'impérialisme américain.

Les socio-impérialistes soviétiques, pour leur part, cherchent à exploiter la situation qui sévit dans la région pour promouvoir leurs intérêts hégémonistes. Ceux qui occupent la Tchécoslovaquie et l'Afghanistan cherchent à se faire passer pour les partisans des peuples d'Amérique centrale et même pour leurs amis. Ils le font afin de pénétrer dans la région et colmater la brèche faite dans la domination des Etats-Unis par la lutte de libération des peuples de la région. Indubitablement, cette activité ne fait qu'accroître la tension et compliquer la

M. Papajorgji (Albanie)

situation tout en offrant à l'impérialisme américain un prétexte pour présenter la lutte de libération nationale et sociale livrée par les peuples de la région comme une simple subversion du social-impérialisme soviétique. Nous estimons que les entretiens soviéto-américains sur l'Amérique centrale et d'autres parties du monde sont l'expression de leur coopération qui vise la domination et l'hégémonie.

Cependant, comme le montre l'histoire, les plans impérialistes et socio-impérialistes ont échoué face à la lutte farouche des peuples pour défendre leur liberté et leurs droits souverains au besoin par le sang et les sacrifices. La même fin est réservée à leurs plans entrepris pour arrêter la lutte des peuples d'Amérique centrale et de toute la région latino-américaine.

En analysant cette question, le grand et regretté dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, a dit :

"Les peuples d'Amérique latine connaissent un affrontement sanglant avec les dictatures fascistes maintenues au pouvoir avec l'aide directe de l'impérialisme américain. Le mouvement révolutionnaire et de libération ne fait que croître et, dans certains cas, il parvient à vaincre ses ennemis et à sortir victorieux. La preuve la plus récente en est le triomphe de la révolution du Nicaragua qui a renversé l'un des régimes les plus sanguinaires, celui de Somoza, et la révolution en El Salvador. ... Ainsi, dans l'arrière-cour' des Etats-Unis soufflent des ouragans violents que ne pourront freiner ni les canons ni les dollars."

Le peuple et le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie continuent de s'opposer énergiquement aux actes d'agression et aux plans infâmes de l'impérialisme américain, du social-impérialisme soviétique et d'autres puissances impérialistes en vue d'intervenir sous tout prétexte dans les affaires intérieures des pays d'Amérique centrale et du monde entier. Les problèmes de l'Amérique centrale ne pourront être réglés que par les peuples de cette région, à l'abri de toute ingérence des autres puissances et surtout de celle des deux superpuissances.

Nous appuyons le droit du peuple nicaraguayen de vivre libre dans sa patrie et appuyons la souveraineté et l'indépendance de ce petit pays, tout comme nous appuyons la juste lutte du peuple salvadorègne et des autres peuples de l'Amérique centrale et de tout le continent latino-américain pour la liberté, l'indépendance et la démocratie authentique et contre les interventions impérialistes.

M. ROSALES RIVERA (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord, du haut de cette tribune, exprimer une fois encore la solidarité d'El Salvador avec le Gouvernement et le peuple colombiens à l'occasion de la tragédie dont ils viennent d'être victimes à la suite de l'éruption du volcan Nevado del Ruiz. Comme nous l'avons fait à l'occasion de la récente catastrophe engendrée par le tremblement de terre survenu au Mexique, nous adressons nos sincères condoléances à la Colombie.

La politique étrangère d'El Salvador se caractérise par une série de facteurs constants, particulièrement en ce qui concerne le point intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix". Nous respectons scrupuleusement le principe cardinal de la non-intervention dans les affaires intérieures et extérieures des autres Etats. Nous avons ainsi évité toute action, qui pourrait être jugée provocante ou agressive contre les intérêts des autres Etats de l'Amérique centrale. Nous appuyons sans réserve les principes de l'autodétermination des peuples, du respect de l'intégrité territoriale des Etats, de l'égalité souveraine des Etats et du règlement pacifique des différends. En un mot, El Salvador respecte les normes du droit international.

Nous avons déjà dit, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, qu'il suffit qu'un seul pays d'Amérique centrale institutionnalise la politique tendant au totalitarisme interne et à l'hégémonisme externe et, en conséquence, impose à ses citoyens un modèle antidémocratique conforme au modèle marxiste - qui par essence exporte ce type de révolution à ses voisins - pour que le processus de paix en Amérique centrale devienne impossible. De toute évidence, il existe une incompatibilité entre les régimes démocratiques d'un côté et une structure étatique totalitaire de l'autre. Si, à cela, nous ajoutons la militarisation absurde et excessive que ce modèle entraîne, la situation devient intolérable et partant, conduit à la suspicion et à l'affrontement.

M. Rosales Rivera (El Salvador)

S'agissant précisément de corriger cet état de choses anormal, nous avons décidé d'aborder, dans les meilleures dispositions d'esprit, l'initiative de Contadora, dont l'une des étapes importantes fut l'adoption des 21 points contenus dans la Liste d'objectifs. Ces 21 points ont servi de guide pour la formulation d'un traité qui devrait permettre de résoudre le problème de l'Amérique centrale si ce document contenait les éléments nécessaires pour que chacune de ses clauses soit pleinement exécutée. Les projets successifs d'accords présentés par les pays membres de Contadora vont dans ce sens et l'objectif à atteindre est de plus en plus proche.

La région centre-américaine - à la seule exception du Nicaragua - connaît un processus de démocratisation : tant en El Salvador qu'au Guatemala et au Honduras, les événements électoraux ne font que consolider la voie de la démocratisation. C'est ainsi qu'ont eu lieu sur tout le territoire national d'El Salvador, le 31 mars 1985, des élections absolument libres au cours desquelles les députés de l'Assemblée législative et les conseillers municipaux ont été élus. Au cours de ce scrutin, la décision du peuple a été respectée. Le Guatemala vient de tenir des élections présidentielles, également dans une atmosphère de liberté, dont le résultat n'a pas été concluant, aucun candidat n'ayant obtenu, au premier tour, le nombre de voix nécessaire; mais cette bataille électorale permettra de faire connaître prochainement les candidats qui auront obtenu, avec l'appui populaire, les deux premiers postes. El Salvador est persuadé que cette nouvelle élection au Guatemala se fera dans le même climat d'honnêteté électorale.

Dimanche dernier, des élections ont également eu lieu au Honduras pour choisir le Président de la République, élections qui ont été entourées, comme dans le passé proche, de toutes les garanties nécessaires pour que tous les citoyens puissent véritablement exercer leur droit de vote.

Le Costa Rica, qui vit sous l'égide d'une démocratie consolidée et qui maintient sa foi dans les valeurs de la liberté, du droit et de la justice, tiendra, à son tour, des élections présidentielles en février 1986.

Ce que je viens de dire montre la vocation démocratique des peuples d'Amérique centrale lorsque la possibilité leur est offerte d'exercer leur droit de choisir, en toute liberté, leurs dirigeants et lorsque toutes les tendances politiques ont juridiquement la possibilité de participer à cet exercice sur un pied d'égalité. Cela contraste avec les méthodes violentes de ces groupes minoritaires qui, ne

M. Rosales Rivera (El Salvador)

bénéficiant pas du large appui manifeste de la population, essaient vainement d'obtenir leur part du pouvoir en se fondant sur l'argument détestable de la force des armes. Les peuples d'Amérique centrale ne veulent ni des élections truquées ni qu'on leur impose des mécanismes de nature à vicier par avance les résultats ni des méthodes violentes pour la conquête du pouvoir. La voie démocratique est celle de la lutte sincère des diverses tendances idéologiques pour chercher à convaincre et à vaincre, mais dans le cadre du plein respect de la volonté populaire. Cette volonté populaire est celle qui sert de soutien à l'autorité constituée. C'est celle qui légitime les organes de l'Etat. C'est elle qui crée l'ordre juridique subséquent, y compris, lorsque celui-ci est rompu, la loi fondamentale de l'Etat.

El Salvador estime que la politique du gouvernement sandiniste est à la source du problème centre-américain. Nous estimons que le Nicaragua a suivi une politique opportuniste et aventurière qui a favorisé la création d'une crise et l'aggravation d'autres crises. Cette politique qui vise à exporter sa révolution, sous le credo de la "solidarité", avec la participation de mouvements subversifs qui se prévalent du même signe, a suscité de grandes tensions dans la région.

C'est ainsi que dans "The Week in Review Section" du New York Times du dimanche 19 mai 1985, a paru sous le titre "Salvador Puts Guerrillas on the Defensive", et je cite :

(L'orateur cite en anglais)

"Il y a deux semaines, l'armée a tendu une embuscade et capturé un commandant supérieur rebelle, Nidia Diaz, qui, pensait-on, était en possession de documents importants. Un autre commandant supérieur, Napoléon Romero, qui dit s'être rendu, a déclaré, lorsqu'il a été interviewé la semaine dernière, que les insurgés éprouvaient des difficultés pour obtenir de l'appui. (Les rebelles s'étaient efforcés en vain en automne dernier de recruter de nouveaux combattants par la force.) Au cours d'un entretien avec un responsable du gouvernement, M. Romero a ajouté que les insurgés étaient également confrontés à des pénuries de fournitures. Cuba et le Nicaragua, a-t-il affirmé, fournissent 70 p. 100 des armes et des explosifs des maquisards. L'état-major des rebelles opère à l'intérieur d'El Salvador, a-t-il dit, mais chacune des cinq factions militaires a des bureaux à Managua."

M. Rosales Rivera (El Salvador)

(L'orateur reprend en espagnol)

Dans sa stratégie visant à semer la confusion et à paraître victime des manoeuvres des impérialistes, le Nicaragua a essayé de cacher ce qui est évident : son ingérence dans les affaires intérieures des voisins et, notamment, d'El Salvador, dans le cadre de sa politique agressive et expansionniste en Amérique centrale. Il s'appuie, pour ce faire, sur une position de force fondée sur une accumulation exagérée d'armements.

El Salvador s'oppose fermement à ces activités agressives et interventionnistes du Nicaragua. Nous en donnons pour preuve le paragraphe d'un article important paru dans le "Magazine" du New York Times du 28 avril, signé par un éminent intellectuel latino-américain, Mario Varegas Llosa, selon lequel le commandant Ortega aurait dit lui-même :

(L'orateur cite en anglais)

"Nous avons dit que nous sommes disposés à renvoyer chez eux les Cubains, les Russes et les autres conseillers. Nous sommes disposés à mettre fin au transfert, par le Nicaragua, de l'aide militaire, ou tout autre type d'aide, en direction d'El Salvador, et nous sommes disposés à accepter une vérification internationale."

(L'orateur reprend en espagnol)

Voilà un aveu éloquent.

Cela a été corroboré dans un article paru il y a quelques jours, le 18 novembre, dans The New York Times, sous le titre "Salvadorian Rebels Again Call for Share of Power". Après avoir commenté une proposition des commandants du FMLN, qui semblait similaire à celle qui a été présentée à Ayagualo, l'auteur de cet article dit :

(L'orateur cite en anglais)

"Présentant sous un nouveau jour leurs propositions précédentes, les rebelles du FMLN reconnaissent que les maquisards ont reçu une assistance de l'extérieur, à laquelle ils mettraient fin si le gouvernement met également fin à l'aide qu'il reçoit de l'extérieur."

M. Rosales Rivera (El Salvador)

(L'orateur reprend en espagnol)

Pour illustrer ce point, il est des plus intéressant de se référer au document A/40/858-S/17612 en date du 6 novembre 1985.

Il y a un peu plus d'un an environ, le gouvernement sandiniste a manifesté le voeu, comme l'avait décidé le Nicaragua, que les autres pays centre-américains signent le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, en date du 7 septembre 1984, sans aucune modification. Les autres gouvernements centre-américains savaient alors qu'ils avaient jusqu'au 15 octobre 1985 pour présenter leurs observations respectives en vue de passer à la phase suivante de consultation, pendant laquelle les amendements seraient négociés afin de maintenir l'équilibre entre les intérêts et les contre-propositions réciproques.

M. Rosales Rivera (El Salvador)

Ainsi, les autres pays ont suggéré des formules destinées à rendre l'Accord plus précis et les mécanismes de vérification plus efficaces, et à lui permettre d'offrir les garanties nécessaires au plein respect des obligations prises au titre de l'Accord. L'année suivante, le gouvernement sandiniste a changé de cap en déclarant qu'il n'accepterait pas la réduction indispensable de son niveau d'armement et en introduisant en outre un élément étranger en vue de le lier aux engagements d'ordre juridique des Etats-Unis d'Amérique, partie tierce au processus de négociation. Après les déclarations du commandant Ortega qui ont fait suite aux réunions de Luxembourg entre l'Amérique centrale, Contadora et la Communauté économique européenne avec l'Espagne et le Portugal, il est clairement apparu que le Gouvernement de Managua a bien l'intention de se servir pleinement du processus de Contadora comme d'un écran pour dissimuler ses ambitions démesurées en matière d'armements et sa politique expansionniste.

La position du Nicaragua ne revient-elle pas à exiger qu'un autre pays de la région demande à l'Union soviétique de charger Cuba de mettre fin au transit par le Nicaragua d'armes destinées à des groupes militaires minoritaires extrémistes agissant dans d'autres pays d'Amérique centrale, notamment en El Salvador, comme préalable à la signature par tout autre Etat de l'Accord de Contadora? Qu'il est souhaitable d'examiner les problèmes de l'Amérique centrale en dehors du contexte de l'affrontement Est-Ouest, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas, en fait, d'éléments et de facteurs qui aillent dans ce sens. Ne pas tenir compte de cette réalité serait faire preuve de bien peu de perspicacité. Il convient de réduire le niveau de l'affrontement si l'on veut contribuer au bien-être de la région de l'Amérique centrale. Ainsi, le Nicaragua a introduit un élément qui risque de faire dérailler le processus de Contadora. Il vient en effet d'avancer des questions qui ne concernent pas les Centre-américains, car eux seuls ont le droit légitime de débattre de leur propre destin sur la base du principe de l'autodétermination et conformément à la souveraineté nationale. La question à l'étude ne relève que des Centre-américains. L'initiative de Contadora repose elle aussi sur la volonté des cinq pays d'Amérique centrale.

La décision des sandinistes risque d'entraver les efforts de Contadora en introduisant une condition sine qua non étrangère au processus. La philosophie qui sous-tend les négociations de Contadora est la suivante : les cinq pays d'Amérique centrale directement intéressés devront trouver des formules juridiques et politiques de coexistence dans la région, d'inspiration latino-américaine. Cette démarche exclut, en tant qu'aspect fondamental, l'ingérence d'une ou l'autre

M. Rosales Rivera (El Salvador)

superpuissance dans les négociations. Admettre des facteurs extra-régionaux qui dépassent le cadre latino-américain reviendrait à remettre en des mains étrangères la solution de nos problèmes et à dénaturer l'essence même des efforts de Contadora. Si c'est aux parties elles-mêmes que revient la tâche de la réconciliation nationale, à l'abri de toute ingérence extérieure, c'est aux Centre-Américains seuls - avec l'aide de leurs frères d'Amérique latine et dans le cadre de Contadora - que doit revenir l'initiative de dialoguer et de négocier, et d'élaborer un règlement d'ensemble des problèmes de la région fondé sur des documents contraignants offrant les garanties nécessaires.

La fierté centraméricaine exige cette attitude. Nous la rejetons par conséquent, en tant que proposition impropre et dommageable qui tend à remettre entre les mains d'un tiers la solution du conflit régional. Nous nous opposerons donc à tout modèle ou projet visant à se substituer à Contadora, et qui permettrait à des intérêts étrangers de s'ingérer dans nos affaires.

Mais le comportement du Gouvernement du Nicaragua ne nous surprend pas, pas plus que les mesures répressives à caractère totalitaire qui ont été adoptées conformément à la politique interne en matière de libertés de l'individu et qui ont été mises en relief récemment lors de la Conférence épiscopale qui s'est tenue au Nicaragua.

Un gouvernement antidémocratique ne peut prendre de mesures démocratiques. La démocratie dépend de la façon dont on se sert de la chose publique en tenant compte de la volonté populaire telle qu'exprimée par des méthodes authentiques de consultation nationale. Ainsi, si le Nicaragua n'abandonne pas ses positions négatives, les efforts diplomatiques déployés dans le cadre du processus de Contadora demeureront stériles.

L'argument de la course effrénée de l'"armement à outrance" a d'abord servi de prétexte pour se défendre face à une superpuissance. Aujourd'hui, on y recourt sous prétexte qu'il y aurait un mouvement de guérilla, mais là encore on ne cherche nullement à explorer la voie de la réconciliation par le dialogue, telle que l'a recommandée le gouvernement sandiniste dans d'autres situations. Personne n'est en mesure de dire comment un dialogue peut avoir lieu ni en préciser le cadre précisément parce que cet aspect relève de la juridiction interne de chaque Etat. Nous n'accepterons pas qu'on utilise l'argument selon lequel il serait nécessaire de lutter contre des mouvements de guérilla, composés de Nicaraguayens eux-mêmes

M. Rosales Rivera (El Salvador)

hostiles au régime, pour s'octroyer l'hégémonie militaire dans la région et détruire ainsi l'équilibre raisonnable des niveaux d'armements.

Les conceptions totalitaires de l'Etat vont de pair avec le terrorisme qui, à son tour, se nourrit de régimes qui, par leur nature expansionniste, encouragent et protègent les activités terroristes en entraînant les terroristes, en leur fournissant du matériel et un sanctuaire. Comme antidote à de telles conceptions totalitaires, nous devons édifier une société démocratique dans laquelle la structure et les institutions politiques du gouvernement prennent en considération les besoins et les souhaits du peuple. Aucun peuple ne peut juger louable la destruction absurde de ses propres richesses nationales, telles que représentées par son infrastructure de ponts et chaussées, ses édifices publics, ses hôtels de ville, ses usines et ses réseaux électriques, ses barrages, ses câbles, ses systèmes téléphoniques, ses locomotives et ses voies ferrées et ses ouvrages publics qui ont tant coûté aux générations passées et qui hypothèquent aussi le destin des générations futures. Comment pouvons-nous juger normal qu'on détruise la richesse nationale par des actes terroristes pour satisfaire des objectifs politiques douteux? L'Accord de Contadora n'est bien entendu pas une formule magique instantanée susceptible d'éliminer ce genre d'activités destructrices, mais si nous les mentionnons, c'est parce qu'elles font partie des problèmes qui se posent dans la région.

Toute solution doit toujours avoir pour objectif le renforcement des structures démocratiques grâce à des mesures de réconciliation et conformément au souhait des peuples d'Amérique centrale qui, avant toute chose, veulent travailler dans la paix et la liberté.

Si à la destruction des biens nationaux, c'est-à-dire des biens du peuple, on ajoute les campagnes de crimes sans discrimination et les enlèvements à des fins politiques, la situation devient plus sombre encore. Il faut donc que les pays démocratiques luttent contre le fléau du terrorisme et redoublent d'efforts pour endiguer ce phénomène et appuyer, en même temps, le processus de démocratisation.

La Conférence de Luxembourg sur le dialogue politique et la coopération économique entre les pays de la Communauté européenne, ainsi que l'Espagne et le Portugal, et les pays d'Amérique centrale et de Contadora, qui s'est tenue les 11 et 12 novembre dernier, a élaboré un document qui reflète les débats qui ont eu lieu à cet égard. Ils ont exprimé, entre autres, les idées suivantes :

M. Rosales Rivera (El Salvador)

"Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur conviction commune que le dialogue politique et la coopération économique entrepris devraient contribuer à :

Appuyer les efforts visant à éliminer la violence et l'instabilité dans la région, les efforts faits par les Etats d'Amérique centrale dans le cadre de l'initiative diplomatique du Groupe de Contadora notamment, qui ont dès le début été appuyés par les pays de la Communauté européenne.

Trouver, sur la base des propositions du processus de Contadora, une solution politique, régionale, globale et négociée ayant son origine dans la région même et se basant sur les principes de l'indépendance, de la non-ingérence, de l'autodétermination et de l'inviolabilité des frontières.

Parvenir rapidement à l'adoption de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale afin de permettre une solution régionale, globale et durable, objectif dont on s'est rapproché grâce aux accords et aux engagements figurant dans le communiqué final de la réunion conjointe des ministres des relations extérieures d'Amérique centrale et ceux des pays du Groupe de Contadora, tenue les 12 et 13 septembre 1985 au Panama.

Créer un climat de confiance dans lequel les Etats d'Amérique centrale puissent vivre en paix et renforcer leur coopération mutuelle afin d'assurer leur intégration et, partant, leur développement économique et social.

Ajouter aux efforts déployés par les pays d'Amérique centrale pour renforcer la coopération interrégionale en vue d'éliminer les déséquilibres économiques et l'injustice sociale qui sont dans une grande mesure à l'origine de l'instabilité politique.

Renforcer, dans le cadre d'un ordre juridique national, les principes et les institutions démocratiques et promouvoir la réconciliation nationale dans tous les pays de la région dans le cadre de systèmes politiques et sociaux pluralistes et avec la participation de tous, pour mettre fin aux conflits et éliminer les tensions en Amérique centrale.

Développer et garantir, dans tous les pays, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, comme le respect de l'intégrité de la personne humaine, la liberté de la presse, la liberté syndicale et la liberté religieuse, telles qu'elles sont définies dans les accords internationaux et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

M. Rosales Rivera (El Salvador)

Etablir, dans le cadre du processus de Contadora et conformément au droit international, un système de sécurité régionale fiable qui prévoie des conditions et des mesures effectives pour arrêter la course aux armements sous toutes ses formes; mette en place un système de contrôle et de limitation des armements et des effectifs militaires; élimine la présence militaire étrangère et empêche les actes d'intimidation et de déstabilisation comme le terrorisme, la subversion et le sabotage.

Réaliser, dans le cadre de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, chacun des objectifs politiques, économiques, sociaux et de sécurité auxquels ont souscrit tous les gouvernements des pays d'Amérique centrale en adoptant, le 9 septembre 1983, le Document des objectifs de Contadora."

Tant la Conférence du Luxembourg que la récente réunion à Panama des cinq pays d'Amérique centrale organisée dans le cadre de l'initiative de Contadora, nous conduisent à penser qu'il est possible, si l'on renonce à l'intransigeance, d'arriver à une solution politique, globale et négociée pour éliminer la violence et l'instabilité dans la région.

El Salvador forme des vœux pour que tous les pays d'Amérique centrale fassent montre de sagesse, de bonne foi et de volonté de compromis. C'est à eux seuls qu'incombent la responsabilité et le devoir de relever ce défi historique : trouver une solution aux problèmes de l'Amérique centrale.

M. ABDUL KADIR (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : A en juger par les événements qui se sont déroulés en Amérique centrale depuis l'adoption de la dernière résolution de l'Assemblée générale sur ce sujet, la paix dans cette région est toujours aussi improbable. On peut même dire que la tension dans la région s'est encore aggravée. C'est ainsi qu'en El Salvador, malgré les élections de mars 1984, on assiste à une escalade de la violence tandis que les pourparlers entre le gouvernement et le Frente Democratico Revolucionario-Frente Farabundo Martí para la Liberacion Nacional (FDR-FMLN) sont toujours interrompus. La situation au Nicaragua, quant à elle, est une source d'inquiétude particulière. Les incidents impliquant du personnel militaire et parfois même des civils sont innombrables, notamment le long de la frontière entre le Nicaragua et le Honduras. C'est ainsi que les deux pays se sont encore rapprochés de l'abîme de la guerre. Il faut noter par ailleurs la tension qui existe entre le Nicaragua

M. Abdul Kadir (Malaisie)

et le Costa Rica. Pour leur part, les pourparlers de Manzanillo entre les Etats-Unis et le Nicaragua sont toujours interrompus sans espoir de reprise.

Au lieu de promouvoir un climat de confiance et de bonne volonté, comme nous l'avions espéré, les événements dans la région ont engendré un sentiment de crainte, de méfiance et de désespoir parmi les nations d'Amérique centrale. Il semble même que, face aux perpétuelles manœuvres militaires, à l'accumulation massive d'armes, aux fréquents accrochages entre forces opposées, aux sabotages et aux actes de terrorisme, l'on en soit arrivé à admettre qu'une guerre était inévitable. Tout cela n'a pas aidé les efforts faits par la communauté internationale, les Etats du Groupe de Contadora en particulier, pour trouver une solution d'ensemble, pacifique et durable aux problèmes auxquels l'Amérique centrale est confrontée depuis si longtemps. Bien au contraire, ces tendances négatives ont rendu plus difficile et plus complexe encore la recherche de la paix.

Le peuple et le Gouvernement de la Malaisie, bien qu'ils soient géographiquement éloignés de la région, sont vivement préoccupés de voir se détériorer la situation en Amérique centrale et souffrir les peuples de la région. La Malaisie ne sait que trop bien qu'il n'existe pas de remède simple à la situation actuelle caractérisée par une escalade de la violence et de mutuelles récriminations. Mais si l'on veut véritablement remédier à cette situation, il faut commencer par reconnaître que l'enjeu c'est le droit des peuples à vivre en toute sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières, à choisir leur mode de vie à l'abri de toute ingérence extérieure. La paix et la sécurité ne sont possibles que lorsque la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats, de même que les principes de la non-ingérence et du non-recours à la force en tant qu'instruments de politique étrangère sont pleinement respectés.

La paix et la sécurité ne peuvent être garanties que dans un environnement de progrès économique et de justice sociale. La stagnation et l'injustice amènent les conflits que les puissances extérieures sont souvent trop heureuses d'exploiter. Nous devons admettre aussi que les problèmes d'Amérique centrale doivent être résolus par les seuls peuples de cette région. La politique de la force doit être abandonnée. Nous devons promouvoir le dialogue, le respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Il faut que les menaces, les attaques et les actes hostiles, qui ne peuvent qu'aggraver encore une situation déjà bien délicate, cessent.

M. Abdul Kadir (Malaisie)

C'est dans cet esprit que la Malaisie se félicite des efforts que déploie le Groupe de Contadora pour aboutir à une solution équitable, globale et négociée des problèmes de la région. Malgré des revers, le processus de Contadora reste la seule initiative viable qui puisse rétablir la paix en Amérique centrale. Elle représente un effort régional véritable pour réduire les divergences entre les parties au conflit et instaurer des conditions propices au rétablissement de la paix.

Le projet initial de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale reconnaît l'existence du pluralisme idéologique dans la région, ainsi que la nécessité de souligner les engagements politiques qui non seulement assureraient l'élimination de la menace aux Etats de la région mais affirmeraient le caractère sacré des principes de l'autodétermination et de l'indépendance politique et économique. Ces initiatives concernent les problèmes immédiats ainsi que l'avenir de la région et, pour la première fois, enjoignent les pays de l'Amérique centrale à parvenir à un consensus qui serait reflété dans les engagements juridiques que contracteraient les parties. L'Accord de Contadora porte sur toute la gamme de problèmes politiques, de sécurité, économiques et sociaux, de manière à favoriser le rétablissement de la paix et de la coopération en Amérique centrale.

La Malaisie souhaite réaffirmer ici sa conviction fondamentale que l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération représente la seule démarche possible à l'heure actuelle pour améliorer la situation en Amérique centrale. Nous devons applaudir cette initiative qui vise à appliquer certains principes fondamentaux de comportement international à la situation particulière de l'Amérique centrale. Nous tenons à répéter que nous ne pouvons tolérer l'exportation de révolutions ou de contre-révolutions. Nous devons condamner tous efforts tentés où que ce soit, pour financer des éléments dissidents, fomenter la révolte par la propagande et d'autres moyens et pour déstabiliser les gouvernements par des pressions ouvertes ou dissimulées. Dans le contexte de l'Amérique centrale, les propositions de Contadora traitent ces questions de façon pleinement conforme aux principes de la Charte des Nations Unies. A l'Assemblée, nous devons donc continuer d'appuyer et d'encourager les efforts déployés par les pays du Groupe de Contadora pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de la paix et de l'indépendance, qu'appellent de tous leurs voeux les peuples de la région.

M. Abdul Kadir (Malaisie)

Contadora incarne l'esprit de conciliation, de modération et de bonne volonté qui règne en Amérique centrale. Nous devons tout faire pour maintenir et favoriser cet esprit.

Malgré les piètres perspectives de paix, la Malaisie tire quelque réconfort de l'appui continu accordé au processus de Contadora. Dernièrement, l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay ont adopté une autre mesure positive pour s'associer aux efforts du Groupe de Contadora en formant ce que l'on appelle le Groupe d'appui de Lima. La réunion entre la Communauté économique européenne, l'Espagne, le Portugal, le Groupe de Contadora et les pays de l'Amérique centrale, qui s'est tenue le 11 novembre dernier, constitue un autre événement encourageant. De même notre débat, dans cette assemblée, doit manifester sans équivoque notre attachement et notre appui au processus de paix. Ainsi, au niveau régional, tant dans la région immédiate de l'Amérique latine qu'en dehors de la région, ainsi qu'au niveau de la communauté internationale, nous contribuerons à renforcer et à accélérer les efforts déployés par le Groupe de Contadora pour mettre un terme au cercle vicieux de violence et d'instabilité en Amérique centrale.

Enfin, la communauté internationale devrait se féliciter sans équivoque des efforts courageux entrepris par les pays de Contadora en ces temps difficiles. En leur apportant son appui et son encouragement, la communauté internationale montrerait une fois de plus qu'elle veut coopérer à la recherche d'une solution régionale complète, négociée et pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale.

M. ALAOUI (Maroc) : En plaçant l'examen de la situation en Amérique centrale sous le signe des menaces contre la paix et la sécurité internationales et des initiatives de paix, notre assemblée entend traduire ainsi, d'une part, les préoccupations de la communauté internationale face aux risques d'instabilité et de la grave crise que traverse la région et, d'autre part, l'espoir et l'optimisme engendrés par les efforts inlassables déployés par le Groupe de Contadora pour le règlement pacifique et durable de cette situation.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours préconisé le règlement négocié, aux niveaux local et régional, de tous les différends qui opposent les pays du tiers monde, ne peut rester insensible aux événements qui agitent l'Amérique centrale et qui concernent des pays avec lesquels nous entretenons des relations fondées sur un esprit de coopération réciproque et de respect mutuel, et qui sont appelées à se renforcer davantage dans l'avenir.

M. Alaoui (Maroc)

L'examen de la situation en Amérique centrale s'était ouvert, au cours de la session précédente, sous les auspices les plus favorables, puisqu'il intervenait au lendemain même de l'élaboration tant attendue de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, du 7 septembre 1984. Bénéficiant déjà de l'appui de la communauté internationale exprimé notamment dans les résolutions 530 (1983) du Conseil de sécurité et 38/10 de l'Assemblée générale, les efforts du Groupe de Contadora ont permis aux consultations et aux négociations intensives entre les Gouvernements de Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua d'aboutir à la mise au point d'un document international fondamental. Dans sa résolution 39/4 du 26 octobre 1984, notre assemblée avait considéré, à juste titre, que cet accord ouvrait la voie à la détente, à une paix durable et au développement économique et social de la région, et avait demandé aux gouvernements concernés d'accélérer leurs consultations pour signer cet instrument et le parfaire par l'adoption des mécanismes d'exécution et de suivi. Malheureusement, en dépit de la bonne volonté manifestée par le Groupe de Contadora, certains incidents sont venus retarder le programme prévu pour finaliser le projet et assurer sa mise en oeuvre intégrale. Le Groupe a, cependant, exercé positivement ses bons offices, dès janvier 1985, pour régler pacifiquement le différend relatif au droit d'asile entre le Nicaragua et le Costa Rica. Et dès le mois d'avril, les négociations politiques reprenaient pour faire progresser toutes les questions en suspens concernant les réfugiés, la vérification et le contrôle en matière de sécurité, le suivi des engagements d'ordre économique et social, la course aux armements et la présence militaire étrangère. Mais d'autres incidents frontaliers ont entraîné de nouveau une détérioration de la situation, retardant l'avancement du processus de négociation et sa conclusion définitive.

Au cours de sa dernière réunion, en mai 1985, le Conseil de sécurité, par sa résolution 562 (1985), a réaffirmé le droit de tous les Etats de la région de choisir librement leur système politique et économique, en dehors de toute ingérence étrangère ou de subversion extérieure, ainsi que son appui énergique au processus de Contadora.

Le Royaume du Maroc tient à assurer tous les pays engagés dans ce processus, de sa solidarité et de son soutien et les encourage à persévérer dans leur volonté de parvenir à une solution équitable, globale et négociée, afin de préserver leur région de toutes les interventions étrangères.

M. Alaoui (Maroc)

Nous espérons vivement que le processus engagé sera couronné de succès dans le proche avenir car, au-delà même de l'Amérique centrale, il pourra servir de modèle pour d'autres régions du monde où les tensions risquent de s'aggraver dangereusement et de mettre en péril le développement socio-économique de peuples unis par une histoire et une culture communes. Les grandes lignes directrices de l'Accord de Contadora pourront servir de guides et je me permettrai de rappeler deux dispositions essentielles à cet égard. Par la première, les parties :

"respecteront le droit des peuples à l'autodétermination, sans intervention ni pression extérieure, en évitant le recours direct ou dissimulé à la force ou la menace d'y recourir pour ébranler l'unité nationale ou porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un autre Etat." (A/40/737, p. 39)

Par la seconde, les parties prennent l'engagement :

"d'adopter des mesures en vue de mettre en place ou de perfectionner des formes démocratiques de gouvernement, à la fois représentatives et pluralistes, qui garantissent la participation effective de la population, dans un contexte politique organisé, à la prise des décisions ainsi que le libre accès des divers courants d'opinion à des consultations électorales impartiales et périodiques, fondées sur le plein respect des droits civiques." (Ibid., p. 40)

Le Royaume du Maroc est d'autant plus conscient de l'importance de ces dispositions, qu'elles constituent les piliers de notre politique visant l'établissement de relations de coopération sur la base de l'expression libre et démocratique des individus et des collectivités et le respect mutuel de la souveraineté et de l'unité nationale.

Pour cela il est nécessaire, comme le prévoit l'Accord de Contadora, de s'interdire toute aide à des forces irrégulières et toute assistance à des opérations de terrorisme, de subversion ou de sabotage. Nous ne pouvons également que nous réjouir de voir ce processus de règlement pacifique orienté vers des projets constructifs en matière socio-économique, de manière à cimenter définitivement les relations de bon voisinage entre les partenaires. Il est de fait que l'intégration économique s'avère être la seule voie offerte aux Etats démunis, pour affronter les nouveaux défis de cette fin de siècle et satisfaire valablement les besoins essentiels de leurs populations.

M. Alaoui (Maroc)

Le Groupe d'appui au processus de Contadora, composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay, représente un atout supplémentaire et précieux pour la mise en oeuvre d'un règlement global, mais il n'en demeure pas moins que le meilleur gage de réussite réside dans l'engagement des parties concernées de négocier de bonne foi, c'est-à-dire en faisant des propositions et en acceptant les compromis nécessaires. C'est cet esprit qui a dominé la réunion des plénipotentiaires représentant les pays centre-américains et le Groupe de Contadora qui vient de s'achever le 21 novembre dernier, après 45 jours de débats. Les progrès sensibles qui ont été réalisés sur les points en suspens, à savoir les mécanismes d'exécution et de suivi, les manoeuvres militaires et les mesures de désarmement, vont permettre aux parties concernées de mettre au point les éléments d'une solution politique définitive. A ce stade crucial, la communauté internationale se doit de renouveler son appui à ce processus et d'encourager les pays de l'Amérique centrale à redoubler d'efforts pour pacifier définitivement leur région et enclencher une nouvelle ère de coopération dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Il reste à élaborer des critères concernant les manoeuvres militaires, le contrôle et la réduction des armements, pour rassembler toutes les conditions nécessaires à l'établissement d'un climat de concorde et de paix dans la région. L'essentiel demeure la volonté politique de toutes les parties concernées de consolider les acquis irréversibles de cette négociation et de poursuivre le processus jusqu'à son terme. Nous espérons vivement que l'Année internationale de la paix, qui s'ouvre dès janvier prochain, verra l'adoption et la mise en oeuvre d'une solution globale en Amérique centrale, pour le rétablissement des relations pacifiques et d'une coopération économique approfondie entre tous les Etats de la région.*

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La crise en Amérique centrale a ses racines dans des contradictions sociales profondes, une histoire d'exploitation et d'inégalité et de domination politiques et économiques. Elle procède de l'héritage du passé et des injustices du présent.

Les causes de la crise résident dans le refus aux peuples et pays de la région des droits à l'indépendance nationale, à la liberté et à l'autodétermination et dans les tentatives d'arrêter le processus d'émancipation et les changements socio-économiques inévitables par les menaces, les pressions et l'emploi de la force.

* M. Makeka (Lesotho), vice-président, assume la présidence.

M. Golob (Yougoslavie)

Cette crise et ses divers aspects ont été examinés à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil de sécurité, à la Cour internationale de Justice, à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, ainsi que par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés et d'autres réunions des non-alignés, les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne et d'autres instances internationales.

Le résultat de toutes ces réunions, c'est que les tentatives d'imposer des solutions militaires venant de l'étranger et de percevoir le processus de l'émancipation des pays et des peuples de cette région dans le contexte de la rivalité idéologique et des blocs ne peuvent qu'exacerber la situation et créer des obstacles nouveaux, plus difficiles, dans la voie d'un règlement politique et pacifique.

Tel est le cadre politique des efforts très importants déployés par la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, c'est-à-dire le Groupe de Contadora. Le Groupe d'appui politique - Pérou, Argentine, Brésil et Uruguay - s'est joint au Groupe de Contadora. Les efforts du Groupe de Contadora sont donc devenus un véritable effort collectif latino-américain, appuyé sincèrement et vigoureusement par la communauté internationale.

Toutes ces réunions, de l'Assemblée générale à Contadora, représentent un appel vibrant pour mettre un terme à la détérioration de la situation en Amérique centrale, pour mettre fin à l'ingérence et à l'intervention, pour mettre fin aux pressions, pour que les peuples puissent vivre en paix et améliorent leur sort de la manière qu'ils ont choisie et dans des conditions d'indépendance et de souveraineté.

Devant cette toile de fond, les tentatives de refuser le droit à l'autodétermination des peuples se poursuivent sans cesse. Ces tentatives sont menées par les forces qui s'opposent au progrès, qui attaquent la paix et la sécurité dans la région pour maintenir des relations dépassées et défendre les avantages acquis dans le passé.

Les efforts se poursuivent pour étouffer la flamme du droit des peuples et pour maintenir les peuples sous le joug de l'exploitation, de l'inégalité politique et économique et de l'injustice sociale.

Le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, avait raison lorsqu'il a dit que "cette année ... la situation en Amérique centrale n'a pas cessé de se détériorer."
(A/40/737, p. 3)

M. Golob (Yougoslavie)

Cette détérioration a été causée par des pressions croissantes et multiples dans le domaine militaire et des pressions politiques et économiques, y compris l'embargo sur le commerce contre le Nicaragua indépendant et non aligné, tendant à déstabiliser son gouvernement et infligeant des souffrances et des pertes de vies humaines, entravant sa vie économique et limitant son potentiel de développement social. En outre, les négociations de Manzanillo, au Mexique, ont été interrompues. Les incidents militaires sur les frontières du Nicaragua sont de plus en plus fréquents. Face à ces épreuves et à ces défis, le peuple du Nicaragua appuie constamment son gouvernement et sa politique de défense de son indépendance et de sa souveraineté.

M. Golob (Yougoslavie)

Les deux séries de négociations entre le gouvernement et le Front démocratique révolutionnaire - Front Farabundo Martí de libération nationale (FDR-FMLN) - en El Salvador n'ont pas produit de résultats tangibles et le dialogue, semble-t-il, est dans l'impasse.

Il est significatif qu'en cette quarantième année d'existence de la Charte des Nations Unies et de la création de l'Organisation des Nations Unies, trois participants sur quatre au débat général ont évoqué la question de la crise en Amérique centrale. Ceci parce que son origine, son essence et ses conséquences, les principes des relations internationales qui sont en jeu et la détérioration croissante de la situation donnent à cette crise un caractère global. Toute attaque contre l'indépendance et la liberté de quelque nation ou de quelque pays que ce soit est une menace à l'indépendance et à la liberté de tous. L'ingérence dans les affaires intérieures et l'imposition d'une volonté étrangère en ce qui concerne les relations politiques et sociales se sont révélées inacceptables dans la communauté internationale.

Bien souvent, les modèles socio-économiques d'une sorte ou d'une autre sont montés en épingle et d'autres sont invités à s'en inspirer. Pourquoi les peuples suivraient-ils des modèles, quand des modèles imaginés dans des pays étrangers se heurtent au pluralisme des situations et des solutions et, en règle générale, sont en contradiction avec la réalité? Ce ne sont pas des modèles, mais le libre choix de son propre développement, qui devraient être l'impératif du moment.

Tout comme ailleurs dans d'autres parties du monde et dans d'autres crises, la paix, la sécurité et le développement pacifique en Amérique centrale ne peuvent être assurés que dans le respect absolu du droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Tels sont les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et les principes de la politique de non-alignement. Ces principes fournissent la base de la solution offerte par le Groupe de Contadora. Les pays de ce groupe partagent un héritage commun, culturel et historique, avec les pays d'Amérique centrale. Leur intérêt commun, vital et immédiat est d'assurer la paix, la stabilité, le développement indépendant et la coopération équitable dans la région. Ils ont élaboré l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Les solutions qu'ils apportent tiennent compte des causes profondes du problème en Amérique centrale. Ils prennent en considération les intérêts de tous les pays de la région.

Les nobles efforts du Groupe - composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay - créé en vue d'apporter un soutien politique au Groupe de Contadora,

M. Golob (Yougoslavie)

sont un excellent exemple de solidarité latino-américaine, un appel puissant en faveur de la recherche de solutions intégrales, durables et pacifiques équivalant, en même temps, à un rejet des solutions militaires, et un effort pour maintenir la crise en dehors de l'affrontement des blocs.

L'initiative de paix de Contadora reçoit un appui de plus en plus étendu. La politique de non-alignement et le Mouvement des pays non alignés sont une source fiable et constante d'appui aux efforts et aux propositions de paix du Groupe de Contadora. A toutes leurs réunions depuis le début de la crise, les pays non alignés ont résolument condamné la politique de pression et d'ingérence dans la région de l'Amérique centrale et ont promis leur appui à toute solution politique fondée sur le respect de l'indépendance et le droit à l'autodétermination. Ils ont exprimé leur ferme solidarité avec le Nicaragua et ont demandé instamment de mettre fin de toute urgence à toutes les menaces, attaques et actes d'hostilité dirigés contre le peuple et le Gouvernement du Nicaragua. Lors de la récente Conférence ministérielle à Luanda, en Angola, l'attention a été attirée sur la nécessité, pour la communauté internationale tout entière, d'apporter un soutien plus important et plus substantiel aux activités du Groupe de Contadora. Il a été souligné que tous les Etats qui souhaitent contribuer à la paix et à la coopération en Amérique centrale, en particulier ceux qui ont des liens ou des intérêts dans la région, devraient indiquer leur volonté d'appuyer le document de paix de Contadora, en adhérant au Protocole de l'Accord, en vue d'en garantir sa complète mise en oeuvre.

Guidée dans ses relations internationales par les principes de la politique de non-alignement et de la Charte des Nations Unies, la Yougoslavie s'est toujours attachée à trouver des solutions politiques par le dialogue et les négociations. La Yougoslavie accueille avec satisfaction et soutient toute initiative destinée à réduire la tension et à ouvrir les fenêtres aux négociations en vue d'instaurer la paix et la sécurité dans la région. Une initiative dans ce sens est la proposition du Gouvernement du Nicaragua visant à la démilitarisation et à la neutralisation totale de l'Amérique centrale. Cette initiative a notre plein appui. De même, nous nous associons à l'appel lancé aux Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua de reprendre leur dialogue. Nous demandons instamment, également, la reprise des pourparlers en El Salvador entre le gouvernement et le Front démocratique révolutionnaire - Front Farabundo Martí de libération nationale. Une solution pacifique ne peut être obtenue que par des négociations directes entre les différentes forces politiques représentatives.

M. Golob (Yougoslavie)

En outre, nous croyons qu'il est essentiel que les pays du Groupe de Contadora persévèrent dans leurs efforts, puisque c'est la seule voie réaliste menant à une solution pacifique et durable fondée sur le respect des intérêts légitimes et des droits inaliénables de tous les peuples dans la région.

Et enfin, nous formulons l'espoir que tous les pays, tant ceux de la région que ceux qui ont des liens et des intérêts dans la région, montreront qu'ils sont prêts à entreprendre des négociations et s'abstiendront de toute action qui pourrait rendre les négociations plus difficiles, de façon à assurer une conclusion prochaine et l'application de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, en cette occasion, d'adresser les sentiments de profonde sympathie et de condoléances du Gouvernement et du peuple du Ghana à la délégation de Colombie pour la tragédie qui a frappé sa population lors de l'éruption récente du volcan dans la ville d'Armara. Le peuple du Ghana est profondément attristé par cette catastrophe inattendue et pleure les milliers de personnes qui y ont perdu la vie. Mais bien que l'étendue de la tragédie soit sans précédent en Colombie, nous sommes réconfortés par le fait que nous savons que les Colombiens sont un peuple courageux et plein de ressources qui arrivera, en temps voulu, au mieux de ses possibilités, à se remettre des pertes qu'ils ont subies au cours de cette tragédie.

J'en arrive maintenant au sujet de notre débat d'aujourd'hui : la situation en Amérique centrale.

L'Amérique centrale est devenue une des régions les plus instables du globe au cours des cinq dernières années, et ce pour plusieurs raisons. La longue histoire de l'exploitation a laissé beaucoup de pays de la région encore appauvris, avec une population dans une large mesure analphabète et également lourdement affligée de maladies et de misère. Dans toute la région, l'on peut constater une absence flagrante de justice sociale, parce que la plus grande majorité des Centre-américains sont maintenus en dessous, ou tout juste au-dessus, de la ligne de pauvreté de façon à permettre à une poignée de riches fermiers comprador, d'hommes d'affaires et de leurs associés exploitateurs étrangers de rester riches. Il n'est guère étonnant, par conséquent, que la région soit un centre de bouleversements politiques, dont les populations, sous la conduite de mouvements de libération, se battent pour se libérer de l'exploitation, du néo-colonialisme et de la dictature.

M. Gbeho (Ghana)

Pis encore, la situation s'est considérablement dégradée au cours des quatre dernières années par suite des menaces à la paix et à la sécurité internationales proférées par le voisin, le plus important de la sous-région sur le plan militaire. Il déverse des armes et des munitions dans la région, appuie des bandes rebelles contre un gouvernement légalement constitué, exécute des manoeuvres militaires menaçantes, refuse de reconnaître l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question et poursuit généralement une politique qui accroît au lieu de diminuer la menace à la paix et à la sécurité dans la région. En somme, l'Amérique centrale a traversé une nouvelle année de troubles, de quelque côté de la barrière idéologique où aient pu se trouver ses gouvernements, en grande partie à cause des intérêts acquis prépondérants de son voisin septentrional. Ainsi, la tension continue de monter et à moins que nous agissions maintenant pour ramener la stabilité dans la région, tous les gouvernements sont condamnés à être témoins d'une tragédie dans leurs pays respectifs, tragédie qui aura de sérieuses répercussions sur le reste de l'Amérique latine et très probablement aussi sur la communauté internationale.

Notre participation au débat que l'Assemblée consacre aujourd'hui à l'Amérique centrale n'est pas due au désir de prendre parti pour l'un au détriment de l'autre, mais de réaffirmer certains principes qui devraient inspirer la communauté internationale dans sa recherche d'une solution au problème de la région. Ce sont les principes sur lesquels reposent les Nations Unies et sans lesquels le monde pourrait bientôt revenir aux guerres, à l'anarchie et au pessimisme le plus sombre. Le non-respect de ces principes pourrait engendrer des conflits qu'il serait difficile de maîtriser. Le premier principe que nous désirons souligner est le droit des pays de choisir leur propre système politique et économique; le deuxième, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays; le troisième, la confiance dans la justice et le droit international et le respect de ces deux valeurs; le quatrième, le règlement pacifique des différends internationaux et, finalement, l'adoption de mesures collectives efficaces pour conjurer et éliminer les menaces à la paix.

En tant que Membres des Nations Unies, nous avons le strict devoir de respecter ces principes dans toutes les régions, y compris l'Amérique centrale. J'aimerais préciser à cet égard que notre insistance sur ces principes dans les circonstances qui prévalent actuellement dans la région n'a rien à voir avec

M. Gbeho (Ghana)

notre dimension, notre capacité économique ou militaire ni, en fait, avec notre éloignement géographique de l'Amérique centrale. En tant que Membre des Nations Unies, notre voix doit être entendue par tous, même par les plus puissants. Car nous craignons que notre incapacité à appuyer activement les efforts réalisés actuellement dans la recherche d'une solution à la menace sur la paix et la sécurité de la sous-région pourrait créer un précédent, en raison duquel notre propre sécurité pourrait seulement être mise en danger, étant donné que nous sommes un pays petit et peu important du point de vue militaire. C'est pourquoi nous estimons qu'il est dans notre intérêt à tous que l'Assemblée et la communauté internationale soutiennent ces principes fondamentaux en recherchant sérieusement une solution aux problèmes de l'Amérique centrale.

Chaque délégation présente ici aujourd'hui sait que le foyer du conflit régnant dans la sous-région est situé au Nicaragua, vu que les divergences qui séparent ce pays des Etats-Unis, bien plus que celles qui le séparent de ses voisins, sont au centre de tous les conflits. Les deux parties auraient, dit-on des revendications. A notre avis, ces revendications devraient être réglées à la table de négociation et non par le recours aux pressions militaires et économiques. En effet, si le Nicaragua exporte des armes vers les pays voisins pour fomenter la discorde, comme on le prétend largement et sans cesse, nous sommes prêts - comme tous les autres Etats Membres - à examiner les preuves et, si preuves il y a, à dénoncer publiquement les activités du Nicaragua en la matière. Mais où sont les preuves de ces exportations d'armes? Où est la preuve que les forces nicaraguayennes ou leurs agents se battent dans l'un ou l'autre des pays voisins pour y renverser le gouvernement? Bien au contraire, nous savons qui sont les conseillers étrangers au Honduras et il ne fait plus de doute pour nous que les prétendus contras sont financés par le Parlement du pays le plus puissant. Nous désirons informer ceux qui forgent ce genre d'allégations contre le Nicaragua que, franchement, ils ne nous ont pas convaincus et que nous soupçonnons par conséquent que leurs affirmations ne sont pas fondées. Cela fait penser au proverbe selon lequel "Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la gale".

D'autre part, tout en étant prêts également à examiner l'intérêt que portent les Etats-Unis à la sécurité de la sous-région dans son ensemble, nous estimons que cette superpuissance prend trop à coeur la situation dans la région et que sa

M. Gbeno (Ghana)

prétendue vigilance déborde peut-être du domaine politique et des limites du droit international. L'appui fourni ouvertement aux contras en lutte contre un gouvernement légitime, l'accroissement des installations militaires existant au Honduras et en El Salvador et dirigées contre la survie du Gouvernement nicaraguayen, le minage des ports nicaraguayens et la fin de non-recevoir opposée à la Cour internationale de Justice, ne sauraient à notre avis étayer l'argument que le Gouvernement des Etats-Unis a tant de mal à faire admettre. C'est à titre de pays ami des Etats-Unis que nous leur donnons ce conseil, sincèrement préoccupés que nous sommes par leur isolement croissant dans les affaires internationales.

Je voudrais à présent parler du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/40/737 et daté du 9 octobre 1985. Ma délégation souhaite tout d'abord exprimer ses remerciements et sa gratitude au Secrétaire général pour la manière lucide et détaillée dont le rapport est rédigé et qui nous a aidés à mieux comprendre le caractère insaisissable de la situation prévalant dans la sous-région. La délégation ghanéenne aimerait également exprimer ses sincères remerciements au Groupe des pays de Contadora, à savoir la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, ainsi qu'aux autres pays du Groupe d'appui d'Amérique latine pour le travail acharné qu'ils ont accompli au cours de l'année écoulée en vue de restaurer la paix et la stabilité dans la région. Sans leur effort résolu, en dépit d'obstacles innombrables, la plupart des pays de l'Amérique centrale seraient en guerre l'un avec l'autre. Ma délégation reconnaît que le processus de Contadora est l'instrument le plus viable qui permette de rechercher une solution aux problèmes de l'Amérique centrale. En outre, il ne fait pas qu'unifier les pays d'Amérique latine; il est en train de forger des relations nouvelles et bienvenues entre les pays d'Amérique latine et leurs voisins du nord. C'est pourquoi nous désirons réaffirmer notre ferme appui à ces pays et notre solidarité avec eux.

Le Secrétaire général nous informe néanmoins dans son rapport que :

"cette année, en dépit des efforts du Groupe de Contadora, la situation en Amérique centrale n'a pas cessé de se détériorer." (A/40/737, par. 8)

Ce à quoi fait bien entendu allusion le Secrétaire général, c'est à l'accroissement regrettable des incidents de frontière, aux menaces et aux actes d'ingérence étrangère et à la présence continue d'effectifs militaires étrangers à la région. C'est une façon bien regrettable de répondre aux efforts tentés pour

M. Gbeho (Ghana)

réduire et éliminer les tensions et les conflits dans la région. On doit cependant se féliciter des efforts déployés par le Groupe de Contadora en vue de promouvoir le dialogue et les négociations dans ces conditions difficiles, et féliciter également les Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay pour l'appui qu'ils fournissent aux initiatives de paix et de coopération entreprises dans la région. Nous espérons que toutes les parties appuieront le processus de Contadora, qui est de loin préférable aux conflits armés et aux pertes humaines et matérielles qui en résultent.

Ma délégation a également été profondément préoccupée durant l'année écoulée par la détérioration des relations entre le Nicaragua et le Costa Rica. Les incidents de frontière entre ces deux pays ont été plus fréquents et constituent de graves infractions à la paix. En tant que pays voisins, ces deux pays ne connaîtront la paix que lorsque chacun d'eux pourra compter sur l'amitié, la compréhension et l'attachement à la paix de l'autre. Et pourtant, ce sont deux pays que l'histoire et la tradition rapprochent depuis des siècles. Nous en appelons par conséquent à ces deux pays, auxquels nous sommes unis par des liens d'amitié, pour qu'ils enterrent leurs épées et écoutent les conseils de la Commission de médiation du Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains qui, en juillet de cette année, a décidé de :

"commencer les négociations dont il est question dans l'échange de communications entre les deux Présidents en date des 1er et 3 juillet, dans le cadre du processus de négociations des pays du Groupe de Contadora."

Ma délégation se félicite de pouvoir disposer à présent du projet de l'Accord de paix et de coopération de Contadora. Nous avons examiné soigneusement ses différentes clauses et, tout en estimant que certaines parties ont encore besoin d'être négociées avec soin de manière à satisfaire tous les pays, nous souscrivons néanmoins à ses objectifs généraux, notamment du fait que l'Accord vise un règlement politique négocié.

M. Gbeho (Ghana)

Nous sommes particulièrement satisfaits de l'accent mis sur les principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains, sur la nécessité de mettre en oeuvre des actions nationales corollaires telles que la participation effective des peuples à la prise de décision nationale, la réconciliation nationale et l'amnistie véritable pour tous les citoyens vivant à l'étranger. Ces aspects rendent ce document très précieux pour la recherche de la paix et l'exercice de la volonté politique de tous les pays concernés. Le fait que deux réunions de plénipotentiaires se soient tenues pour examiner le projet d'accord depuis la publication de ce texte, le 12 septembre dernier, augure bien des efforts communs du Groupe de Contadora et de ceux qui l'appuient en Amérique latine.

Pour donner au processus de Contadora une chance de succès, il importe que toutes les parties s'abstiennent de tout acte susceptible de compromettre les efforts déployés. Je veux parler d'initiatives militaires, d'appui aux factions et autres décisions délibérées qui peuvent entraver le processus. Nous ne pouvons et n'avons pas l'intention de mettre en cause la bonne foi d'aucune des parties. Nous tenons simplement à lancer un appel à tous pour appuyer le processus de Contadora non seulement en paroles mais en actes et permettre ainsi à la région d'offrir une sécurité plus grande pour tous.

Un autre facteur important, sinon le plus important, de la situation difficile que connaît actuellement l'Amérique centrale est le désaccord entre le Nicaragua et les Etats-Unis. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur le bien-fondé des arguments de chacune des parties. Nous voulons simplement mentionner le fait que la seule attitude réaliste susceptible de mettre un terme aux mauvaises relations entre les deux pays se fonde sur le dialogue et la compréhension. Ma délégation, en tant qu'Etat Membre des Nations Unies, ne connaît pas de meilleure voie pour parvenir à la paix. Nous souhaitons donc vivement que les entretiens de Manzanillo, dont l'objectif est de parvenir à la normalisation des relations entre les deux pays, reprennent le plus rapidement possible.

Ma délégation tient à apporter sa contribution au présent débat en déclarant qu'elle rejoint totalement les vues et conclusions du Secrétaire général et des ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora, à savoir que les causes de la crise centre-américaine se trouvent dans les structures socio-économiques injustes et dans la politique intérieure des pays de la sous-région. A cet égard, il est absolument nécessaire que la volonté politique des pays concernés puisse s'exprimer dans tous les efforts orientés vers la recherche d'une solution.

M. Gbeho (Ghana)

Nous tenons à répéter que les problèmes de la région ne peuvent être réglés que par le dialogue et la négociation diplomatique dans le cadre du processus de Contadora. En d'autres termes, seule la détermination des pays concernés d'améliorer leurs conditions socio-économiques et leur volonté de participer au dialogue et à la négociation peuvent mettre un terme à la situation troublée et aux difficultés socio-économiques que connaît actuellement l'Amérique centrale. User d'expédients politiques ou avoir recours à des manoeuvres militaires ou d'intimidation revient à faire preuve de peu de clairvoyance et à recourir à des actes négatifs qu'il faut condamner et décourager. Nous espérons que toutes les parties opteront non seulement pour la paix mais également pour l'exercice de la volonté politique afin d'instaurer cette paix, de façon que, l'année prochaine, ce débat puisse se dérouler dans un climat meilleur que celui régnant actuellement dans la sous-région.

La séance est levée à 13 h 45.